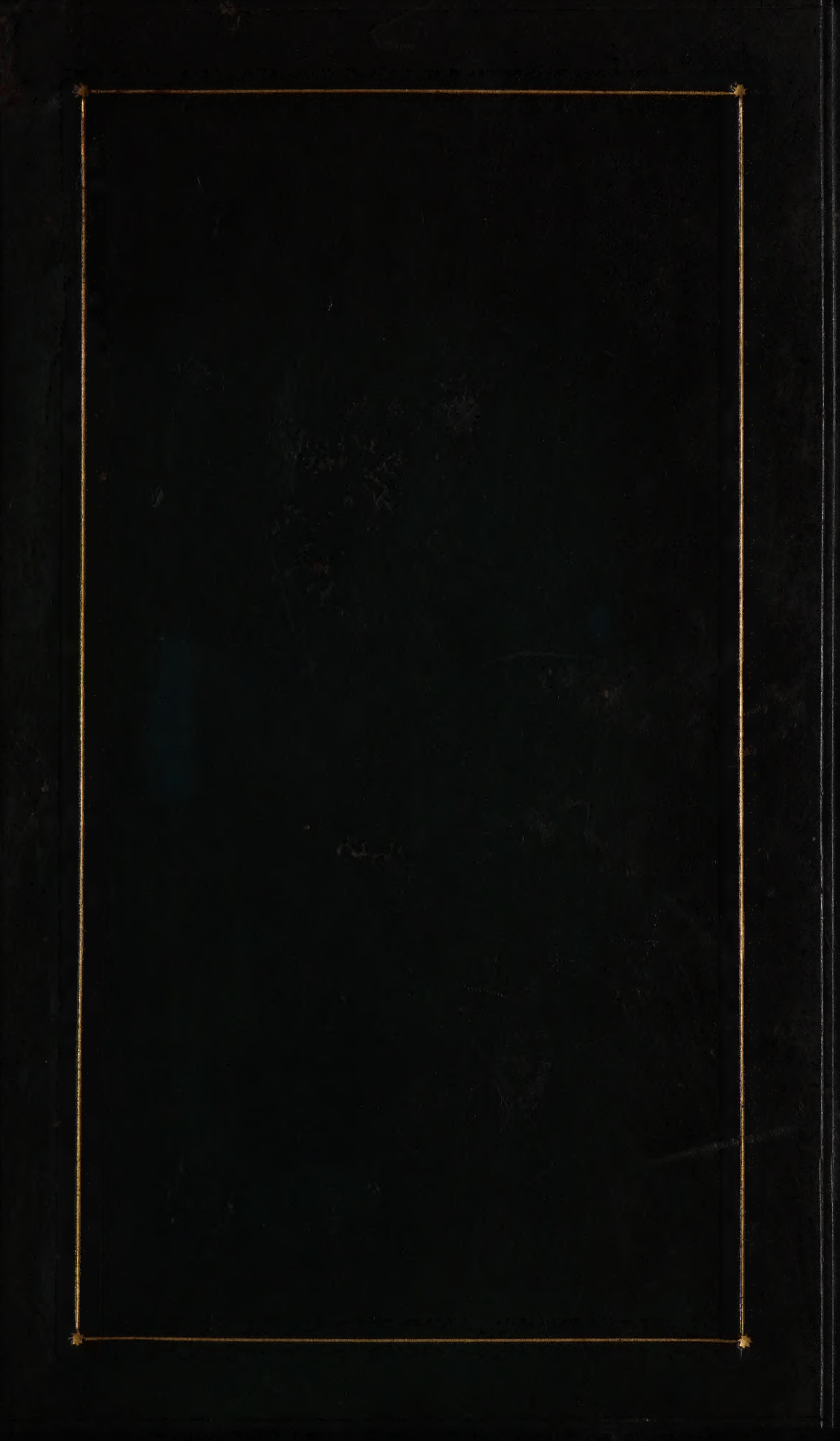
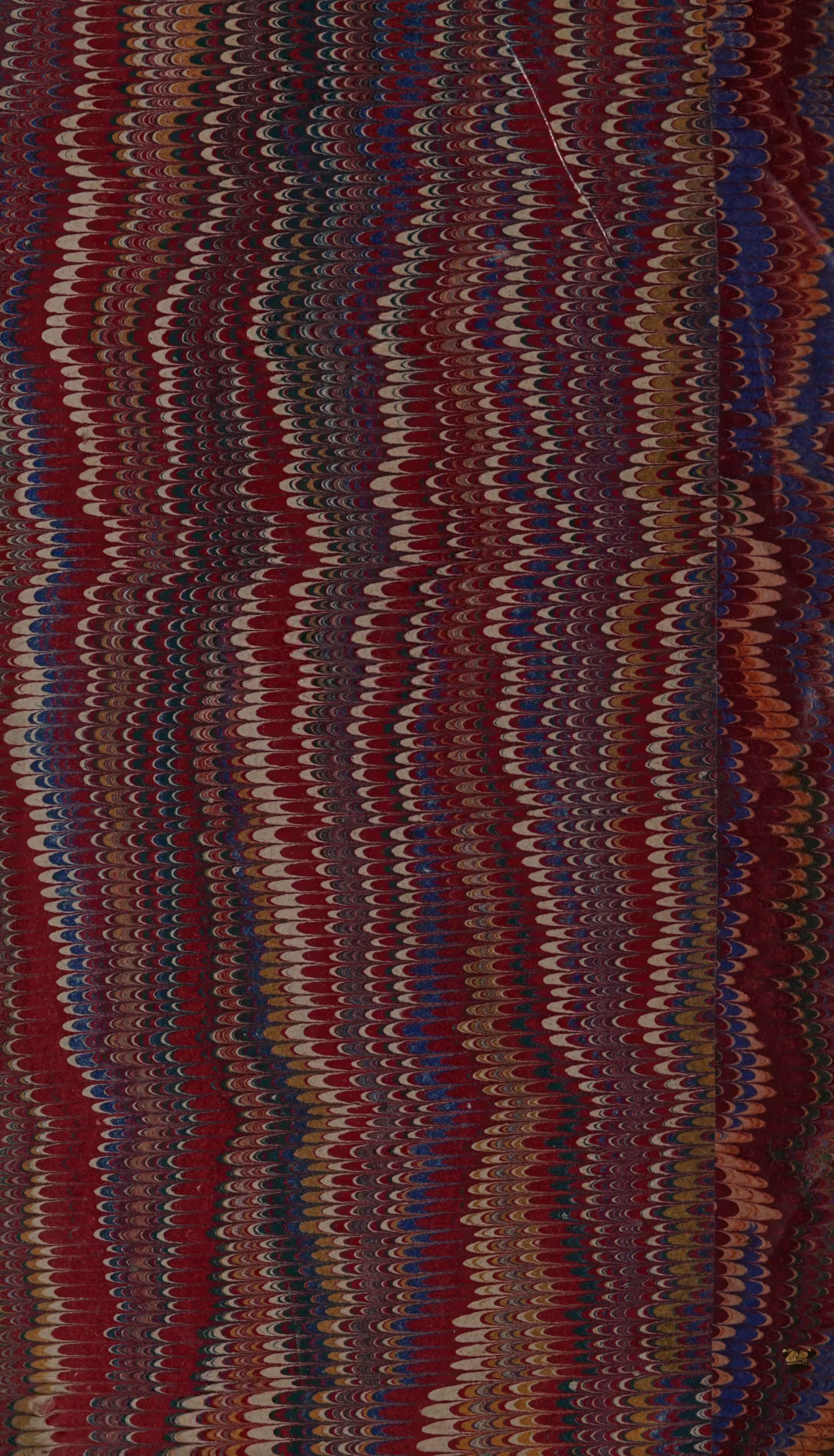
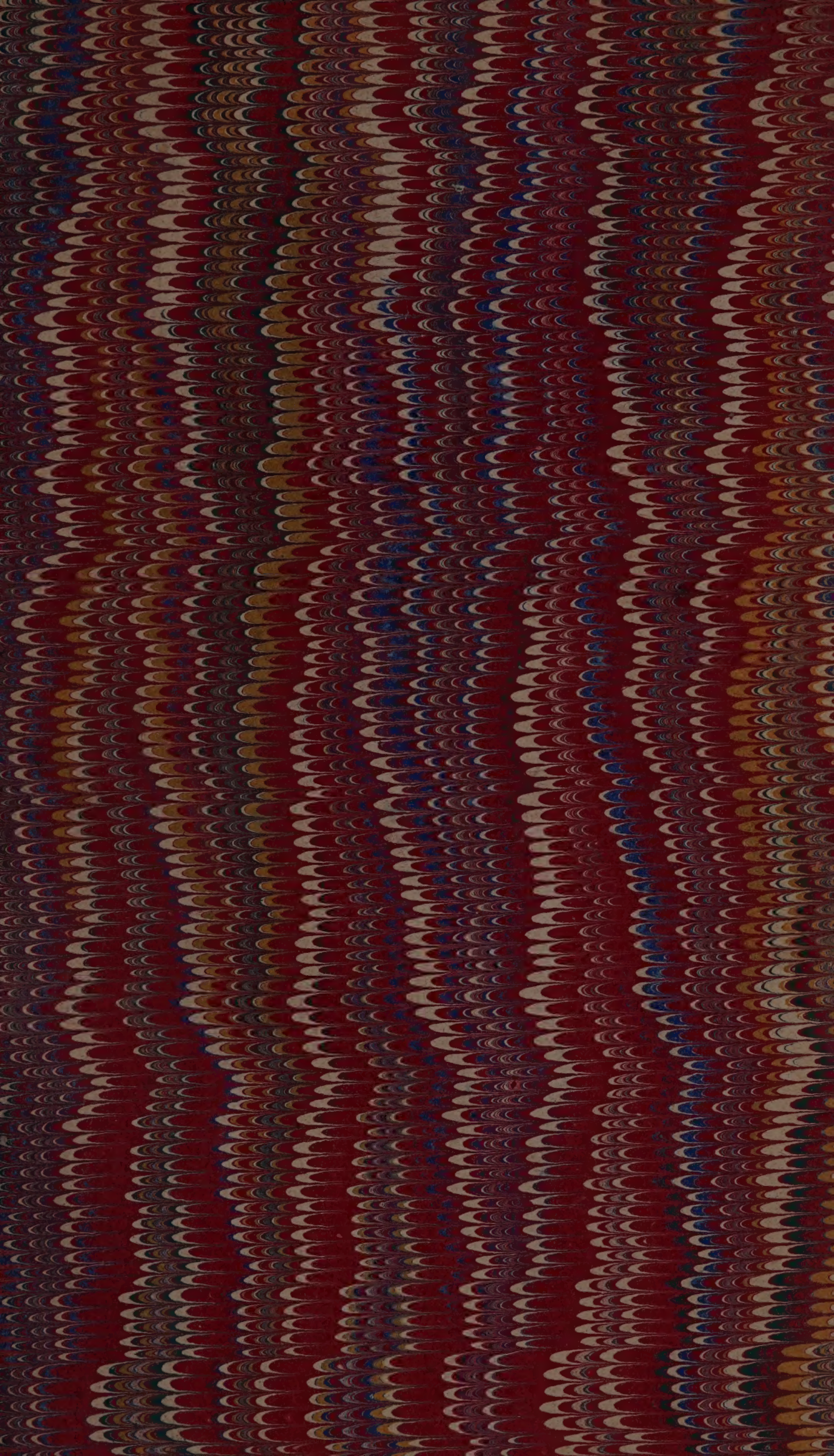






TRANCHE LA HAUSSE, J. F.

Annonce au public

9p after lot 2 items

TRANCHE LA HAUSSE,
J. F.

Tranche la Haute

42550

Pour me conformer au Décret de l'Assemblée Nationale, je me suis présenté au Comité de Salubrité, qui, jugeant nécessaire que mes procédés fussent préalablement soumis à des Commissaires, en a nommé deux à cet effet, auxquels j'ai fait la déclaration suivante.

DÉCLARATION

De la composition du RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL, faite par l'Auteur à MM. Poissonnier et Gallot, Docteurs en Médecine, Commissaires nommés par le Comité de Salubrité, en exécution du Décret de l'Assemblée Nationale, du 17 mai 1791.

MESSIEURS,

J'AI fait hommage à l'Assemblée Nationale, le 17 Mai dernier, d'un remède connu sous le nom de *Régénérateur universel*, dont je suis l'Auteur et l'Inventeur, en lui demandant des expériences et des Commissaires.

L'Assemblée Nationale, en accueillant avec bonté mon hommage et ma demande, en a, par un Décret, renvoyé l'examen aux Comités de Salubrité et de Marine.

Le Comité de Salubrité, Messieurs, vous a choisi d'office.

La confiance que le Comité a dans vos lumières détermine la mienne : votre réputation, votre expérience, votre longue pratique dans l'art de guérir, votre probité sur-tout et votre impartialité, la rendront sans bornes et sans réserve.

A

Je vais vous rendre le compte exact de ma découverte qu'une pratique de plusieurs années, constamment heureuse, des cures sans nombre et en tout genre, m'ont fait regarder comme une vraie *Panacée*.

Je jure sur ma foi et sur mon honneur, que la déclaration que je vais vous faire, est fidèle et entière, soit pour les substances dont mon remède est composé, soit pour la manière de les réunir. Je vous la soumets, Messieurs, avec la confiance d'un homme qui n'a d'autre but que de conserver la vie et de rendre la santé à ses semblables, bien assuré que l'impartialité, vos lumières, et les expériences dicteront votre décision.

Une grande partie des substances qui composent le Régénérateur, sont préparées et purifiées par la Chimie. C'est là ce qui en rend l'amalgame prompt et facile; et comme il se fait à froid, il est praticable en tout lieu et en tout temps.

Nota. *Suivoit la composition en treize chapitres, formant des résidus de plus de cent substances différentes, et où il n'entre de mercure sous aucun rapport; avec les noms, les qualités médicinales de ces substances, leur dose et leur préparation.*

Le premier résidu, extrait des trois règnes, forme le lit dans lequel s'étendent tous les autres.

Le deuxième est extrait du règne minéral.

Le troisième, du règne végétal.

Le quatrième, du règne minéral.

Le cinquième, du règne animal.

Le sixième, du règne minéral.

Le septième, du règne végétal.

Le huitième, du règne végétal.

Le neuvième, des règnes végétal et animal.

Le dixième, du règne minéral.

Le onzième, du règne minéral.

Le douzième, du règne végétal.

Le treizième et dernier résidu du règne végétal, etc.

L'amalgame se fait en sept jours.

Telle est, Messieurs, la composition du Régénérateur universel. Toutes les substances qu'il renferme,

sont si justement proportionnées, si à propos ordonnées, que l'action des unes sur les autres se fait méthodiquement, et que l'amalgame s'opère si exactement pendant le temps que la masse reste en travail et en digestion, que ce temps expiré, cette masse composée de substances *terreuses*, *graisseuses*, *spiritueuses*, *odorantes*, *colorées*, ne présente plus qu'un liquide cristallin, sans couleur, sans parties terreuses et presqu'*inodore*, qui ne peut plus se troubler, se colorer, ni se corrompre.

Il entre de cette masse depuis un cent-vingtième jusqu'à un soixantième dans la boisson ordinaire des malades, selon l'espèce et le degré du mal qui les tourmente, et elle s'applique à l'extérieur, depuis o jusqu'à un centième, selon les cas.

J'ai détaillé la formule et les doses, d'après ma pratique.

Vous avez, Messieurs, d'après la déclaration que je viens de vous faire, quatre points essentiels à examiner. Le premier, si le Régénérateur universel dont vous venez d'entendre la composition, peut nuire à la santé. Le second, si le Régénérateur peut faire du bien. Le troisième, quel degré de bien il peut faire. Le quatrième, s'il peut s'employer dans la presque totalité des maladies qui affligent l'humanité.

Le premier point est facile à résoudre. D'après la déclaration que je viens de vous faire, Messieurs, toutes les substances qui entrent dans la composition du Régénérateur, vous sont bien connues soit pour leur qualité médicinale, soit pour leur effet. Vous les employez tous les jours dans la pratique; elles sont toutes essentiellement bonnes; et la préparation qu'elles reçoivent avant d'être employées, la proportion dans laquelle elles entrent dans la masse, l'ordre dans lequel elles y sont jetées, ordre dont l'effet est de mêler tellement les substances *terreuses*, *graisseuses*, *spiritueuses*, *odorantes*, *colorées*, *acides*, *alkalines* et *neutres*, que les pointes des unes émoussées par les autres, les extrêmes réunis par les moyens, fassent de toutes un remède *essentiellement tempéré*; cette composition, dis-je, ne peut

absolument donner un résidu qui puisse nuire à la santé.

La seconde question est résolue par la première.

La composition du Régénérateur est faite au moyen de substances médicinales prises dans les trois règnes ; la médecine les emploie toutes, ou seules, ou mixtionnées dans la composition des remèdes qu'elle administre aux malades ; elle varie ces substances, selon l'espèce et les degrés des maladies, et c'est, à leur aide, qu'elle obtient la guérison des malades. Le Régénérateur peut donc, et doit faire du bien.

Le troisième point n'est pas aussi facile à résoudre, sa solution n'appartient pas au simple raisonnement.

Le naturaliste le plus profond, le théoricien le plus éclairé, le physicien, le chimiste les plus versés dans leur art, ne peuvent calculer d'une manière sûre, le degré de bien que peut faire un remède composé d'un grand nombre de substances réunies avec ordre et méthode ; car, il faudroit pour cela connoître mathématiquement quelle est l'action déterminée d'un corps sur un autre ; et lorsque cette action dépend de l'accident, c'est-à-dire, d'une préférence de placement entre plusieurs corps, lorsque ces corps sont amalgamés, de manière à se confondre et à subsister en un seul par leur convenance réciproque ; l'idée du bien qui doit en résulter, ne peut être qu'approximatoire. Il n'y a que l'expérience, Messieurs, qui puisse résoudre d'une manière indubitable cette question. C'est donc à l'expérience que j'en appelle pour la résoudre. Multipliez ces expériences autant de fois que vous le croirez nécessaire pour votre conviction et pour décider le degré de bien que peut faire l'usage du Régénérateur.

La quatrième question est de la même nature que la troisième. C'est encore à l'expérience, Messieurs, qu'il appartient de prouver à combien d'espèces de maladies peut convenir le Régénérateur.

Il est cependant facile d'inférer de sa composition, qu'étant essentiellement *cordial*, *apéritif*, *stomachique*, *incisif*, *vulnéraire*, *délayant*, *antiputride*, *résolutif* et *tempérant* ; il doit être utile, en général ; *à toutes les maladies inflammatoires*, *quelle qu'en soit l'espèce, internes*

et externes, *à toutes les maladies de l'estomach*, *à la dépuration des liquides et à leur altération*, *à toutes les maladies putrides et malignes*, *à la corruption de l'air*, *à tout engorgement et obstruction*, *aux plaies de toutes espèces*, *etc. etc.*, et c'est sous ces rapports qu'il a pu mériter le nom de *Panacée* (remède universel).

Je n'ai point encore assez fait, Messieurs, pour mériter vos suffrages, et justifier ma démarche.

Je dois mettre en pratique devant vous, ce que je vous ai annoncé.

A cet effet, au moment que vous m'indiquerez, si vous le jugez à propos, j'apporterai, séparément, tous les résidus qui entrent dans la composition du Régénérateur, pour une quantité déterminée. Toutes ces substances seront employées devant vous, d'après la méthode dont je vous ai rendu compte, et le tout cacheté, à chaque mixtion, par vous et par moi. Cette partie de composition, sera employée aux expériences que vous ordonnerez, *conjointement et sans choix*, avec celle que je distribue.

C'est là, Messieurs, le dernier moyen qui me reste, pour vous prouver ma bonne foi, mon zèle pour le bien de mes semblables et de ma patrie, et les raisons qui m'ont déterminé à demander des expériences publiques, confirmatives des miennes particulières, et des Commissaires pour les constater.

Paris, *ce 20 Août 1791*. J. F. TRANCHE LAHAUSSE.

Les Commissaires, après avoir reçu sous le sceau du secret la déclaration ci-dessus, et avoir entendu les quatre propositions qui la suivent, ont reconnu les deux premières d'abord, qu'*il n'entre dans la composition du Régénérateur aucune substance qui puisse nuire à la santé.*

En second lieu, que le Régénérateur peut faire du bien.

Quant à la troisième et à la quatrième propositions, ils ont conclu (et c'est en adoptant leurs vues, que le Comité de Salubrité a décidé qu'il n'y avoit point pour

lui matière à délibérer) ; ils ont conclu, dis-je, que c'étoit le cas de m'adresser au Département de Paris, pour lui demander de m'ouvrir les hôpitaux, pour y faire, *à mes frais, ainsi que je le demande,* et sous l'inspection de qui le Département voudra commettre toutes les expériences nécessaires, pour constater le *degré de bien que peut faire le Régénérateur, les maladies qu'il peut guérir,* et de quelle utilité il peut être aux Etablissemens publics.

Je vais donc me présenter au Département de Paris, afin d'y suivre toutes les épreuves nécessaires, pour constater jusqu'à quel degré peut être utile à l'humanité et aux Etablissemens publics, le remède que j'annonce ; et aussitôt que le Corps législatif aura statué sur l'art de guérir, s'il pense, dans sa sagesse, qu'il ne doit plus y avoir de secret en médecine, j'aurai alors la satisfaction d'augmenter, par la révélation de mon secret, que mes Commissaires seuls connoissent aujourd'hui, la confiance que des expériences bien constatées auront déja mérité et établi à mon remède.

Je me suis ensuite présenté au Comité de la Marine, auquel l'Assemblée avoit également renvoyé l'examen de ma découverte ; ce Comité, frappé des grands avantages qui peuvent en résulter pour la Marine et pour le Commerce, a cru devoir appeler la sollicitude du Gouvernement sur un objet de cette importance ; et, après un mûr examen, a arrêté d'écrire au Ministre de la Marine la lettre suivante :

Paris, le 28 Septembre 1791.

L'Assemblée Nationale, MONSIEUR, a renvoyé par décret, à son Comité de Marine, l'examen d'une découverte que lui a présenté le Sieur Tranche-la-Hausse, comme un moyen infaillible et supérieur à tout ce qu'on a tenté jusqu'à ce jour, pour préserver de toute corruption les eaux embarquées sur mer.

Le Comité, convaincu de l'importance d'une pareille découverte qui peut à la fois, et procurer aux Gens de

mer une boisson plus agréable et plus saine, et les garantir de toutes les maladies occasionnées par la mauvaise qualité des eaux, a pensé qu'il étoit de son devoir d'appeler toute l'attention du Gouvernement sur cet objet, et que c'étoit à vos soins, MONSIEUR, que devoit en être confié l'examen.

Le Comité vous invite donc, MONSIEUR, à accueillir favorablement les vues bienfaisantes de l'Auteur, et à faciliter au Sieur Tranche-la-Hausse, par la nomination des Commissaires qu'il réclame, tous les moyens de constater, par des expériences qu'il offre de faire à ses frais, le degré d'utilité d'une découverte qui peut devenir si avantageuse pour la Marine et pour le Commerce. Signé *le Président du Comité de la Marine*,

J. P. NOMPERE.

DE FERMON, *Secrétaire.*

A Monsieur le Ministre de la Marine.

Je vais donner un Mémoire au Gouvernement, et presser la nomination des Commissaires examinateurs des expériences que j'ai demandé de faire à mes frais, afin d'établir, le plutôt possible, la confiance des Gens de mer dans les moyens de conservation que je leur offre, et de les mettre à portée de s'en servir avec succès.

De l'Imprimerie de C. F. PERLET, Imprimeur du Tribunal de Cassation, et des Tribunaux du premier et sixième Arrondissemens de Paris, hôtel de Château-Vieux, rue S. André-des-Arcs.

Les malheureux événemens ſurvenus à St.-Domingue & dans nos Colonies, m'ayant fourni l'occaſion d'employer utilement le *Régénérateur univerſel*; je me ſuis préſenté de nouveau à l'Aſſemblée Nationale légiſlative, le 27 novembre 1791, pour offrir d'approviſionner, à mes frais, de mon ſpécifique, les vaiſſeaux qui alloient porter des ſecours aux Colonies.

L'Aſſemblée Nationale en acceptant mon offre gratuite, en a renvoyé l'exécution au Miniſtre de la marine, ainſi qu'il réſulte de l'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale ci-après.

Extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale du 27 Novembre 1791.

Le ſieur Tranche la Hauſſe lit une adreſſe contenant une offre gratuite; l'Aſſemblée Nationale décrète l'inſertion de l'adreſſe dans le procès-verbal, ainſi que de la réponſe du Préſident, & renvoye l'offre propoſée au Miniſtre de la marine.

Suivent l'adreſſe & la réponſe:

MESSIEURS,

C'eſt au moment où votre ſollicitude paternelle s'occupe de tous les moyens de réparer les déſaſtres qui affligent nos Colonies, & ſur-tout les malheureux habitans de Saint-Domingue, que chacun des Français doit regarder comme un devoir ſacré, celui d'offrir à ſa Patrie, ce qu'il a en ſon pouvoir, pour ſeconder vos vues & ſoulager ſes frères.

Le zèle de tous les Français, à qui vous confiez le

ſoin d'aller ſecourir nos Colonies, ne ſera ralenti ſans doute, ni par des voyages ſur un élément auquel la plûpart d'entr'eux ne ſont point accoutumés, ni par les chaleurs exceſſives d'un climat peu fait pour leur tempérament; leur courage fera leur force, & nul obſtacle ne pourra les arrêter. Mais ſur une terre brûlante & jonchée de cadavres en ce moment, les maladies qui en réſultent néceſſairement, pourroient, en les rendant victimes de leurs fléaux, s'oppoſer aux ſuccès des efforts que vont faire ces généreux citoyens, pour ſauver la vie & les propriétés à tant de familles infortunées.

Pour éloigner ces craintes & augmenter encore, s'il étoit poſſible, leur dévouement à la Patrie, je viens vous offrir, Meſſieurs, d'approviſionner, à mes frais, les vaiſſeaux que vous envoyez porter des ſecours aux Colonies, d'une quantité ſuffiſante d'un ſpécifique déjà bien connu par l'utilité que les gens de mer en ont retirée contre toutes les maladies auxquelles cet élément les expoſe. Ce procédé à qui la qualité précieuſe de préſerver de toute corruption, les eaux embarquées ſur mer, & de rétablir celles qui ſont gâtées, a fait donner le nom de *RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL*, a eſſentiellement l'avantage de garantir, par ſon uſage, de toutes les maladies inflammatoires, épidémiques & contagieuſes.

J'ai fait hommage de cette découverte le 17 mai dernier à l'Aſſemblée Nationale conſtituante. Elle a ordonné la nomination de Commiſſaires qui, après avoir examiné mon procédé, ont reconnu *qu'il ne pouvoit nuire dans aucun cas* & *qu'il ne devoit produire que de très-bons effets.*

Je ſaiſis aujourd'hui avec empreſſement la première occaſion qui s'eſt préſentée de l'employer utilement pour le bien général.

Agréez, Meſſieurs, avec bonté, cette foible marque de mon dévouement à la choſe publique. Quel bonheur pour moi, ſi un grand nombre de mes concitoyens me ſont redevables de leur conſervation, & la Patrie d'un moyen de plus, de s'oppoſer efficacement aux fléaux contagieux qui affligent ſouvent & dévaſtent les plus belles contrées!

Je ſerai trop payé, Meſſieurs, ſi mon zèle & la pureté de mon intention peuvent mériter vos ſuffrages & votre approbation.

Signé TRANCHE LA HAUSSE, *rue des Vieux-Auguſtins*, n°. 57.

M. le Préſident a répondu :

Monſieur, vous avez dirigé vos recherches vers un objet ſacré, la conſervation de vos ſemblables. Le peuple libre, le plus fameux de l'antiquité, décernoit une couronne civique à celui qui ſauvoit la vie à un de ſes concitoyens ; le peuple français libre vous remercie, par l'organe de ſes repréſentans, des bienfaits ſemblables qu'il devra à vos lumières. L'Aſſemblée Nationale reçoit avec ſenſibilité votre hommage & vous invite à ſa ſéance.

Collationné à l'original par nous Préſident & Secrétaires de l'Aſſemblée Nationale, à Paris, ce 28 novembre 1791. *Signé* LA CEPÈDE, *Préſident* ; LA CRETELLE, GUADET, MAX. ISNARDINT.

En conſéquence du décret de l'Aſſemblée Nationale,

je me ſuis empreſſé de donner ſur le champ au Miniſtre de la marine le mémoire ci-après.

A M. Bertrand de la Molleville, Miniſtre de la Marine.

Monsieur,

Depuis long-temps le Gouvernement s'eſt occupé des moyens de préſerver les eaux embarquées ſur mer, de la corruption qu'une longue ſtagnation dans les tonneaux & l'air de la mer occaſionnent. Les Miniſtres, vos prédéceſſeurs, n'ont épargné ni leurs ſoins, ni les encouragemens, ni les dépenſes pour y parvenir.

Pluſieurs Médecins, Chimiſtes, Naturaliſtes, ont préſenté ſucceſſivement au gouvernement, des préſervatifs, des procédés qu'ils regardoient comme certains; des expériences ont été faites ſouvent & toujours aux frais de l'Etat: & malgré le zèle & la bonne volonté des perſonnes prépoſées à ces expériences, tous les procédés tentés juſqu'ici, ont été inſuffiſans, ou impraticables, puiſque les mêmes inconvéniens qui exiſtoient auparavant ſubſiſtent encore; puiſque les eaux embarquées ſur mer, ſe corrompent, ſe rempliſſent de vers & occaſionnent une grande partie des maladies auxquelles ſont ſujets les gens de mer.

Animé du même eſprit que tous ceux qui ont propoſé des moyens pour empêcher la corruption des eaux, je me ſuis attaché à faire des expériences particulières, & je les ai répétées aſſez ſouvent, pour être aſſuré du ſuccès.

Fortifié par le témoignage de pluſieurs perſonnes dignes de foi, qui les ont faites d'après moi, avec le même ſuccès, je me ſuis décidé à en faire hommage à l'Aſſemblée natio-

nale conſtituante, le 17 mai dernier. J'ai demandé des expériences publiques, des commiſſaires & des juges pour les conſtater, & auſſi jaloux de procurer à ma patrie une découverte d'où dépend la ſanté & la vie même d'une infinité de perſonnes victimes de la mauvaiſe qualité des eaux embarquées, qu'aſſuré d'avance de la réuſſite, j'ai offert de faire toutes ces expériences, à mes frais.

Les avantages de cette découverte pour le Gouvernement & pour tous les gens de mer, l'économie qu'elle apportera dans les frais d'embarquement & de traverſée, la facilité de l'employer dans tous les cas, &c. ſont détaillés dans le mémoire imprimé que je joins au préſent, n°. 1, (*c'eſt ce mémoire.*) ainſi que la manière de préparer l'eau qu'on embarque, pour la préſerver de la corruption & la rétablir, ſi elle eſt gâtée.

Le comité de marine, en donnant ſon approbation à ma demande, m'a adreſſé à vous, Monſieur, pour que vous veuillez bien me mettre à même d'exécuter les expériences que j'ai demandées; & convaincu de l'empreſſement avec lequel le gouvernement accueille toujours les découvertes utiles, c'eſt moins pour exciter votre attention vers un objet ſi important, que pour récompenſer mon zèle & mon déſintéreſſement, qu'il a arrêté de vous écrire la lettre que j'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe, n°.2. (*c'eſt celle qui ſe trouve à la page 6 de la déclaration des commiſſaires*) avec l'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée nationale conſtituante, du 17 mai 1791, n°. 3. (Voyez les premières pages du mémoire intitulé : *Annonce au public &c.*)

J'étois ſur le point de vous préſenter un mémoire à ce ſujet, Monſieur, lorſque la nouvelle des déſaſtres de nos Colonies & ſur-tout de Saint-Domingue, m'a fait naître

l'envie d'appliquer utilement, en cette circonſtance, les expériences que je devois vous demander. Auſſitôt qu'il fut décrété que le Roi enverroit des ſecours aux Colonies, je m'adreſſai à l'Aſſemblée nationale, pour offrir d'approviſionner, à mes frais, les vaiſſeaux deſtinés à porter ces ſecours, d'une quantité ſuffiſante de mon ſpécifique, pour garantir de la corruption les eaux embarquées & préſerver les citoyens que ces vaiſſeaux porteront, des maladies contagieuſes que la quantité des morts étendus ſur une terre brûlante, doit néceſſairement occaſionner. Si les importans objets qui ont occupé l'Aſſemblée nationale depuis trois ſemaines, m'euſſent permis d'être entendu avant le 27 du courant, les vaiſſeaux qui ſont déjà partis, euſſent partagé avec ceux qui partiront encore, les avantages précieux de ma découverte.

Vous verrez, Monſieur, par l'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée nationale, du 27 novembre, ci-joint, n°. 4. (*C'eſt celui qui eſt plus haut*) quel a été l'objet de ma demande & quel eſt le vœu de l'Aſſemblée nationale.

Je me hâte donc, de vous demander, Monſieur, de m'indiquer à qui & dans quel port je dois adreſſer une quantité ſuffiſante de mon ſpécifique pour l'approviſionnement des vaiſſeaux qui partiront encore pour nos Colonies & d'un excédent pour ceux qui ſont déjà partis. Je remettrai en même tems toutes les inſtructions néceſſaires pour que MM. les Chirurgiens des vaiſſeaux puiſſent l'appliquer avec ſuccès, dans tous les cas, & j'oſe vous ſupplier d'ordonner que chacun de ces vaiſſeaux vous adreſſe après l'emploi qu'il en aura fait, le réſultat des avantages qu'il en aura retirés, bien conſtaté par MM. les Commandans, & que vous aurez la bonté de me communiquer,

afin que je puiſſe juſtifier à l'Aſſemblée nationale que j'ai rempli l'obligation que je viens de contracter envers ma patrie, & que je n'ai rien exagéré dans ce que j'ai annoncé avec tant de confiance.

Ce moyen remplira les expériences publiques que vouloit l'Aſſemblée Nationale conſtituante & que le Comité de marine vous invitoit à me faciliter.

J'aurai l'honneur de préſenter au Gouvernement, après ces expériences, les moyens que je crois les plus utiles & les moins diſpendieux, pour faire jouir toute la marine nationale des avantages de ma découverte.

TRANCHE LA HAUSSE.

Paris, 31 *Novembre* 1791.

Note remiſe à M. BELLETRUX, chef du Bureau des ports & arſenaux de la Marine.

Je déſirerois qu'il y eût un vaiſſeau deſtiné à ſervir d'expériences complettes ; qu'on préparât avec mon ſpécifique toute l'eau qu'on embarqueroit ſur ce vaiſſeau, pour toute la traverſée ; que cela ſe fit en préſence du chef, & qu'il en fût dreſſé procès-verbal ; qu'on mît auſſi ſur ce vaiſſeau une quantité de petites bouteilles de mon Régénérateur, pour être employées, d'après ma méthode, dans toutes les maladies ou accidens qui pourroient ſe rencontrer pendant la traverſée, afin qu'il fût bien conſtaté à l'arrivée du vaiſſeau à ſa deſtination, que l'eau préparée avec mon ſpécifique ne s'eſt point gâtée, qu'elle a été bonne à boire & à employer à la cuiſine & à tout autre uſage, comme ſi elle étoit puiſée fraîchement à la ſource ; qu'il y a eu très-peu ou beaucoup moins de maladies

ſur le vaiſſeau, qu'il n'y en a ordinairement ; & que celles qui ont parû ont été guéries par mon procédé.

Je déſirerois que ſur un autre vaiſſeau on préparât une barrique d'eau gâtée ; d'après ma méthode & avec mon Régénérateur, qu'on en dreſſât procès-verbal, & qu'on en fit goûter après deux jours à quelqu'un, & qu'on s'en ſervît, après, pour l'uſage, comme je l'ai indiqué dans mon mémoire imprimé ; on verra qu'elle ſera bonne juſqu'à la dernière goutte & qu'elle ne ſe gâtera plus.

Je déſirerois encore qu'on mît ſur chaque vaiſſeau, qui part actuellement pour Saint-Domingue, une caiſſe de cent bouteilles de mon ſpécifique, qui ſerviroit à préparer au beſoin l'eau en boiſſon ou en remède ſuivant les cas, & que de tout on dreſſât procès-verbal exact d'après la nue vérité.

Je demande d'être inſtruit au plus tôt, ſi le Gouvernement accepte mon offre que je porterai à mille bouteilles de mon ſpécifique, & que je ſuis prêt à livrer à qui le Miniſtre ordonnera.

TRANCHE LA HAUSSE.

Le Miniſtre de la marine a renvoyé le tout à M. Poiſſonnier, médecin de la marine ; & ſur ſon rapport fait le 8 décembre dernier, le Miniſtre a ordonné l'exécution de mon offre gratuite, comme le conſtate le procès-verbal ci-après.

PROCÈS-VERBAL de toutes mes opérations, tant auprès de l'Aſſemblée Nationale qu'auprès du Gouvernement.

Le ſieur Tranche la Hauſſe, Auteur & Inventeur d'un ſpécifique, connu ſous le nom de *Régénérateur Uni-*

verſel, en ayant fait hommage à l'Aſſemblée Nationale le 17 mai dernier, comme un moyen de préſerver de toute corruption les eaux embarquées ſur mer, & de garantir ou guérir les gens de mer des maladies auxquelles les expoſe cet élément ; l'Aſſemblée Nationale, ſur la demande de l'Auteur, l'ayant renvoyé à ſes Comités de ſalubrité & de marine ; le Comité de ſalubrité ayant fait procéder à l'examen de ce ſpécifique par des Commiſſaires, M. Poiſſonnier & M. Gallot, docteurs en médecine ; & le Comité de Marine ayant écrit au Miniſtre de ce département le 28 ſeptembre 1791 ; le ſieur Tranche la Hauſſe s'étant de nouveau préſenté à l'Aſſemblée Nationale le 27 novembre ſuivant, pour faire l'offre gratuite d'approviſionner à ſes frais, de ſon *Régénérateur*, les vaiſſeaux qui alloient porter des ſecours à nos Colonies ; & l'Aſſemblée après avoir accepté cette offre, en ayant renvoyé l'exécution au Miniſtre de la Marine ; le ſieur Tranche la Hauſſe ayant remis le 31 novembre ſuivant, à M. le Miniſtre de la marine, un mémoire détaillé ſur l'objet de ſa demande, enſemble un exemplaire de ſon mémoire imprimé, un extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale conſtituante du 17 mai dernier, la lettre du Comité de marine du 28 ſeptembre dernier & l'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale du 27 novembre dernier ; le Miniſtre ayant renvoyé le tout à M. Poiſſonnier, pour avoir de lui, comme Médecin de la marine, ſon avis ſur le Régénérateur ; M. Poiſſonnier ayant fait ſon rapport au Miniſtre le 8 décembre dernier, & ayant aſſuré le Miniſtre que ſur la déclaration qui lui avoit été faite, par l'auteur, comme Commiſſaire, de la compoſition du *Régénérateur Univerſel*, *il avoit reconnu, ainſi que M. Gallot, qu'il ne contenoit aucune ſubſtance qui*

pût nuire à la santé ; qu'en conséquence son avis étoit qu'on pouvoit accorder à l'auteur les expérienees qu'il avoit proposé à l'Assemblee & au Ministre de faire, à ses frais. Le Ministre ayant répondu le 24 décembre à M. Poissonnier, que *d'après l'assurance qu'il lui avoit donnée, qu'il n'entroit dans la composition du* RÉGÉNÉRATEUR *aucune substance qui pût nuire à la santé*, il consentoit que les expériences se fissent sur les vaisseaux de l'état, aux frais de l'auteur, à qui il écrivoit dans les mêmes vues & qu'il prévenoit de s'entendre avec lui pour cette opération ; l'auteur, d'après la lettre à lui adressée par le Ministre, ayant concerté tous les moyens d'exécution avec M. Poissonnier, & le Ministre à qui il avoit été rendu compte, ayant assigné le mardi 28 février, pour réaliser l'opération ;

En conséquence, le mardi 28 février 1792 à midi, en présence de M. Poissonnier, premier Médecin de la marine ; & de M. Belletrux, premier Commis de la marine au bureau des Ports & Arsenaux, au nom & par les ordres du Ministre, à l'hôtel de la Marine, rue Royale, le sieur Tranche la Hausse a présenté quatre tonneaux vuides, contenant chacun deux cent quarante pintes. Il a fait reconnoître que lesdits tonneaux n'avoient aucune préparation ; il les a fait emplir ensuite d'eau de la Seine ; & après avoir fait goûter à M. Poissonnier de l'eau de ces tonneaux, pour l'assurer qu'elle étoit pure, il a mis dans chaque tonneau une bouteille de demi-septier de son Régénérateur, par quarante pintes d'eau, c'est-à-dire un cent soixantième, selon la méthode indiquée dans son mémoire imprimé, à la page 77. Il a préparé à part une pinte d'eau, à la même proportion, dont il a bu & dont il a fait goûter à M. Poissonnier, qui a

trouvé dans l'eau, ainſi préparée, une agréable acidulité.

Le mêlange fait dans chaque tonneau, ils ont été ſur le champ fermés, cachetés & ſcellés du ſceau de la Marine & du cachet de l'auteur, & couverts d'une plaque de fer-blanc ; il a été remis par l'auteur deux bouteilles du Spécifique, du nombre de celles qui ont ſervi au mêlange, pour reſter dans les bureaux de la Marine, & deux à M. Poiſſonnier, pour les confronter en temps & lieu avec celles qui ſeroient employées par la ſuite. L'auteur a également préſenté deux caiſſes contenant chacune cent bouteilles de ſon Régénérateur, reconnues, confrontées & fermées, ſcellées & cachetées de la même manière que les tonneaux, pour être adreſſées à M. Miſtral, Intendant de la Marine au Havre, & placées ſur deux vaiſſeaux de l'état, avec les inſtructions & ordres néceſſaires aux expériences, d'après les mémoires de l'auteur; & ledit jour leſdits tonneaux & les caiſſes ont été remiſes aux ſieurs le Gray, Deſmarets & Cadet, commiſſionnaires de roulage, rue Chriſtine, & ſont parties le même jour ; de tout quoi il a été dreſſé le préſent procès-verbal. Paris, ce 28 février mil ſept cent quatre-vingt-douze.

Nous ſouſſignés, certifions que les faits rapportés dans le procès-verbal ci-deſſus, du 28 février 1792, relativement aux précautions ordonnées par le Miniſtre de la Marine, pour l'épreuve du procédé qui lui a été propoſé par M. Tranche de la Hauſſe, ſont conformes à la vérité.

Paris ce 24 mars, 1792.

Signé POISSONNIER, Inſpecteur & Directeur-général de

la médecine, chirurgie & pharmacie, *dans les ports & les Colonies.*

Signé, BELLETRUX, *Chef du bureau des ports & arsenaux de la Marine.*

J'ai remis ensuite à M. BELLETRUX, la note suivante :

NOTE pour servir aux instructions à donner à M. Mistral, Intendant de la Marine au Hâvre, relativement aux expériences du RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL, *pour la conservation des eaux embarquées, & pour les maladies des gens de mer.*

Il faut que M. Mistral, aussitôt qu'il aura reçu les quatre tonneaux contenant de l'eau préparée avec le Régénérateur, & les deux caisses qui lui sont adressées, en reconnoisse les cachets & l'état de bon port; qu'il place deux des tonneaux dans un vaisseau de l'Etat & une des deux caisses, & qu'il place également les deux autres tonneaux & l'autre caisse dans un second vaisseau, destiné pour le lieu indiqué par le Ministre.

L'un des deux tonneaux restera scellé & il ne sera ouvert qu'à l'arrivée du vaisseau à sa destination; il sera constaté dans quel état l'eau se sera trouvée en arrivant, si elle est saine, bien conservée & bonne à boire.

Le second tonneau sera ouvert pendant la traversée & à la disposition de MM. les Chirurgiens du vaisseau; ils en feront employer, à la cuisine, pour expérience qu'elle ne dégrade ni le bouillon, ni les viandes. Elle servira pour boisson ordinaire, comme préservatif, à quelqu'un de l'équipage qui seroit languissant ou menacé de quelque maladie de la mer, en lui en faisant boire au moins une pinte par jour.

M. Mistral fera faire dans un de ces vaisseaux, l'expérience de rétablir l'eau gâtée en mer & remplie de vers. Pour cela, il fera mettre dans une barrique d'eau gâtée, une bouteille de

demi-ſeptier du *Régénérateur*, priſe dans l'une des caiſſes, ſur quarante pintes d'eau. Il faut agiter le tonneau & le laiſſer repoſer un ou deux jours, pour en faire l'eſſai après, ainſi qu'il eſt indiqué dans mon *mémoire imprimé* : il ſera conſtaté ſi elle eſt rétablie, & on la conſervera pour prouver qu'elle ne ſe gâte plus.

Il ſera fait auſſi, dans le port ou dans les vaiſſeaux, l'eſſai de préparation ; ſur toute eſpèce d'eau douce, *de pluie*, *de puits*, *fontaines*, *ſources*, &c. ainſi qu'il eſt dit dans mon *mémoire imprimé*, toujours à raiſon d'un demi-ſeptier du Régénérateur par quarante pintes d'eau, ou d'un cent ſoixantième de la quantité d'eau qu'on voudra préparer pour eſſai.

Il ſera enjoint, en outre, à MM. les Chirurgiens des vaiſſeaux, de faire l'expérience du *Régénérateur*, comme remède, ſur leur bord. Pour cela, MM. les Chirurgiens traiteront quelques malades, dont ils conſtateront l'eſpèce & le degré de maladie *curable*, d'après la méthode indiquée pour ces maladies, dans mon *mémoire imprimé* (dont il y a une douzaine d'exemplaires dans chaque caiſſe) en ajoutant alors à de l'eau déja préparée, la quantité du ſpécifique qui manqueroit, proportionnellement à la doſe indiquée pour telle maladie, ou en préparant de l'eau fraiche à meſure que les malades en auroient beſoin.

Et puiſqu'il y a des cas où le Régénérateur peut être employé, ſans inconvéniens, en boiſſon, à la doſe d'un cinquième, MM. les Chirurgiens, pourront graduer, pour les eſſais même, la force de la boiſſon, ſelon les degrés des maladies, & l'état des malades, en parcourant ſucceſſivement tous les degrés, depuis un cinquième juſqu'à un cent ſoixantième, ſur-tout dans les maladies *inflammatoires*, *diſſentériques*, *ſcorbutiques*, *putrides & malignes*, *dans les chûtes*, *coups*, *peurs*, *contuſions fortes*, *bleſ-*

ſures, &c. où il eſt néceſſaire d'oppoſer un moyen vigoureux aux progrès rapides du mal; ils ſeront ſûrs de l'effet; & d'une prompte ceſſation des ſymptômes les plus allarmans.

En liſant attentivement la méthode curative des maladies avec mon ſpécifique, telle que je l'ai détaillée depuis la page 77, juſqu'au bout, dans mon *mémoire imprimé*, ils ſeront à portée d'appliquer le remède en *boiſſon*, *lotion*, *compreſſes*, *injections*, *lavemens*, &c. ſelon les cas. Leurs connoiſſances leur ſuggéreront ce qu'il faudra changer ou augmenter dans cette méthode, eu égard à la réſiſtance des maladies & au climat dans lequel ils ſe trouveront. C'eſt à leur prudence que l'Auteur s'en rapporte ſur cet objet, convaincu que le deſir de ſauver leurs ſemblables, leur fera étudier tous les moyens qui auroient pu échapper à ſa pratique, pour tirer le meilleur parti poſſible de ſon ſpécifique *qui ne peut jamais nuire en aucun cas*, & *qui ſimplifie les traitemens.*

Il ſera donné à MM. les Chirurgiens des vaiſſeaux chargés des expériences, un double des inſtructions, pour qu'ils puiſſent en remplir le vœu.

MM. les Chirurgiens feront un journal de leurs eſſais & réuſſite dans leurs traitemens par ce procédé, & le feront parvenir à M. Miſtral ou au Miniſtre, avec leurs obſervations & procès-verbal, pour être communiqués à l'Auteur.

Le but de ces épreuves étant le bien général de la Marine, & la conſervation de la ſanté & de la vie de la claſſe précieuſe des gens de mer, il ſera demandé tant à M. l'Intendant de la Marine qu'à MM. les Commandans des vaiſſeaux & à MM. les les Chirurgiens chargés des expériences, la *plus ſévère exactitude*, & *la plus impartiale vérité*, ſeuls moyens

d'après lesquels le gouvernement pourra apprécier les avantages de ce nouveau procédé pour la marine.

Paris ce 29 févriet 1792.

TRANCHE LA HAUSSE.

Les caisses de mon spécifique & les tonneaux préparés par moi, ont été portés à leur destination, ainsi qu'il est prouvé par la lettre de M. la Coste, ministre de la Marine, ci-après.

N°. 4. *Paris, le 29 mars, 1792.*

Ports & Arsenaux.

M. Mistral vient de m'informer, Monsieur, que les quatre barriques d'eau préparées avec le *Régénérateur Universel*, & les caisses qui renferment le spécifique pur, sont arrivées au Hâvre en bon état ; & qu'il a profité d'un bâtiment qui étoit en chargement dans ce port, pour faire passer le tout à Brest. J'écris en conséquence, à M. Rédon (Intendant de la Marine à Brest) de donner des ordres pour recevoir ces barriques & ces caisses, & de les faire placer sur deux des premiers bâtimens qui seront destinés à une campagne de long cours. En même tems, je communique à cet Intendant les instructions que vous avez remises sur la manière de mélanger le spécifique, & je lui marque de recommander aux officiers de santé, *de faire l'expérience ainsi que vous l'indiquez*, & d'en dresser procès-verbal. Lorsque ces campagnes seront terminées, je vous ferai connoître le résultat de ces essais.

Le Ministre de la Marine.

Signé LA COSTE.

A M. Tranche la Hausse, rue des Vieux-Augustins, no. 57, à Paris.

D'après toutes ces démarches j'ai ſollicité un brevet d'invention & j'ai donné au Miniſtre de l'intérieur le mémoire ci-après.

A Monſieur CAHIER DE GERVILLE, Miniſtre de l'Intérieur.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous expoſer que je ſuis auteur & inventeur d'un Spécifique connu ſous le titre de *Régénérateur Univerſel.*

Il a la qualité de conſerver les eaux embarquées ſur mer, quelle que ſoit la longueur du voyage, de rétablir celles qui ſont gâtées & remplies de vers, de rendre toute eſpèce d'eau douce, bonne, ſalubre & agréable au goût, & de garantir ou guérir, par ſon uſage habituel, les gens de mer des maladiés auxquelles cet élément les expoſe.

J'ai fait hommage de cette découverte à l'Aſſemblée Nationale conſtituante, le 17 mai dernier, en lui demandant des juges & des commiſſaires.

L'Aſſemblée Nationale, en accueillant mon hommage, en a renvoyé l'examen aux Comités de ſalubrité & de Marine, ainſi qu'il eſt prouvé par l'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale conſtituante, du 17 mai dernier, ci-joint, n°. 1.

Le Comité de ſalubrité m'a donné pour commiſſaires M. Poiſſonnier, membre de la Société royale de médecine

cine & Médecin de la marine ; & M. Gallot, député à l'Aſſemblée Nationale, & médecin de la faculté de Montpellier. Je leur ai remis un mémoire imprimé, contenant les principes de la compoſition de mon ſpécifique & nombre d'expériences faites par moi, dont un exemplaire ci-joint, n°. 2. (*C'eſt celui-ci.*)

Je leur ai fait, le 20 août dernier, la déclaration de la compoſition de mon ſpécifique, & ils ont reconnu qu'il n'entroit dans ſa compoſition aucune ſubſtance qui ne ſoit employée en médecine ; que parconſéquent il ne pouvoit nuire & devoit faire du bien, ainſi qu'il eſt prouvé par leur déclaration imprimée dans le mémoire ci-joint, n°. 2, à la page 1 de *la déclaratton.*

Le Comité de marine, après avoir peſé l'avantage que les gens de mer & l'Etat peuvent retirer de ma découverte, a écrit au Miniſtre de la Marine, pour appeller toute l'attention du Gouvernement en ma faveur, le 28 ſeptembre dernier, la lettre imprimée dans le mémoire n°. 2, à la page 6 de *la déclaration.*

Je me ſuis préſenté de nouveau à l'Aſſemblée Nationale le 27 novembre dernier, & j'ai offert d'approviſionner *à mes frais* les vaiſſeaux qui alloient porter des ſecours aux Colonies, & ſur-tout à Saint-Domingue, d'une quantité ſuffiſante de mon ſpécifique pour préſerver les eaux embarquées de toute corruption, rétablir celles gâtées, & garantir ou guérir les hommes que ces vaiſſeaux portoient, des maladies de la mer & autres.

L'Aſſemblée Nationale, en acceptant mon offre gratuite, en a renvoyé l'exécution au Miniſtre de la Marine, comme il eſt prouvé par l'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale, ci-joint, n°. 3. (*C'eſt celui à la page première de cette addition.*)

Le Miniſtre de la Marine a renvoyé le tout au rapport de M. Poiſſonnier, Médecin de la Marine. M. Poiſſonnier a fait ſon rapport le 8 décembre dernier ; il a aſſuré que connoiſſant la compoſition du ſpécifique, il ne pouvoit nuire à la ſanté, & il en a conſeillé l'emploi pour la Marine.

Le Miniſtre m'a ordonné, par lettre du 24 décembre dernier, de concerter avec M. Poiſſonnier mon opération.

La préparation s'eſt faite à l'hôtel de la Marine, en préſence de M. Poiſſonnier, M. Belletrux & autres perſonnes, d'après les ordres du Miniſtre, & des tonneaux préparés & caiſſes de mon ſpécifique pur, ſcellés & cachetés, ont été expédiés le 28 février dernier à M. Miſtral, Intendant de la Marine au Havre, & reçus par lui pour être envoyés à Breſt & employés ſur les vaiſſeaux de l'Etat, d'après les ordres donnés par le Miniſtre, ainſi qu'il eſt prouvé par la lettre de M. Miſtral, en date du Havre, du 15 mars courant, dont copie certifiée eſt jointe au préſent, n°. 4. (*J'ai imprimé de préférence la lettre du Miniſtre à la page 15 ci-deſſus.*)

Déſirant jouir du bénéfice de la loi, du 7 janvier 1791, concernant la propriété de ma découverte, j'ai l'honneur de m'adreſſer à vous, Monſieur, pour obtenir un *brevet d'invention.*

Mais comme il pourroit être très-préjudiciable pour moi & très-nuiſible aux vues politiques & commerciales de l'Etat, que mon procédé pût être conſulté ou connu de tous ceux qui le requerroient, d'autant que ſi la Marine étrangère n'a point la facilité de connoître mon procédé, elle ſera forcée, voulant s'en ſervir, de faire ache-

ter mon ſpécifique en France & d'y apporter ſon numéraire ; j'ai l'honneur de vous demander que mon procédé ſoit tenu ſecret & l'application en ma faveur du principe établi dans l'article XI de la Loi du 7 janvier 1791 ; j'ai celui de vous obſerver, Monſieur, que ce n'eſt point le premier exemple de l'application de ce principe en faveur des inventeurs. Deux déciſions pareilles ont été rendues par M. le Miniſtre de l'intérieur, l'une au mois de ſeptembre dernier, l'autre au mois de janvier dernier, en vertu deſquelles les deſcriptions des procédés de MM. *le Blanc* & *Carny*, pour l'extraction en grand de la ſoude du ſel marin, ont été miſes proviſoirement ſous le ſcellé.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond reſpect,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Paris, 20 mars 1792. TRANCHE LA HAUSSE.

Le Miniſtre, ayant donné ſon approuvé à mon mémoire, écrivit à la Société Royale de Médecine, pour l'engager à me nommer des commiſſaires chargés de veiller, d'après la loi du 7 janvier 1791, à l'exactitude de la deſcription de la compoſition de mon *Régénérateur Univerſel* qui devoit reſter ſecrette & ſous cachet pendant quinze années, en dépôt au Directoire des brevets d'invention.

La Société Royale de Médecine a nommé dans ſon ſein, pour Commiſſaires, M. *Deſperrieres*, & M. *Hallé*, qui ont rempli les formalités requiſes par la loi, &

j'ai obtenu en conſéquence un brevet d'invention dont ſuit la teneur.

DIRECTOIRE D'INVENTIONS, n°. 55.

Département de Paris, n°. 45.

10 avril 1792.

BREVET de quinze années pour la compoſition du Régénérateur Univerſel, *au ſieur Tranche la Hauſſe*, inventeur.

LOUIS, par la grace de Dieu & par la Loi conſtitutionnelle de l'Etat, Roi des Français : à tous préſens & à venir ; SALUT :

Le ſieur *Jean-François TRANCHE LA HAUSSE*, citoyen de Paris, nous ayant fait expoſer qu'il déſire jouir des droits de propriété aſſurés par la loi du 7 janvier 1791, aux auteurs des découvertes & inventions en tout genre d'induſtrie, & en conſéquence obtenir un BREVET D'INVENTION, qui durera l'eſpace de QUINZE ANNÉES, pour fabriquer, vendre & débiter dans tout le ROYAUME le *Régénérateur Univerſel* dont il a déclaré être l'AUTEUR & l'INVENTEUR, ainſi qu'il réſulte du procès-verbal dreſſé lors du dépôt fait au Secrétariat du Directoire du Département de Paris, en date du troiſième jour du préſent mois d'avril mil ſept cent quatre-vingt-douze. Vu la requête dudit ſieur TRANCHE LA HAUSSE, enſemble les pièces ſuivantes :

1°. Un mémoire deſcriptif de la compoſition du *Régénérateur Univerſel.*

2°. L'extrait du procès-verbal de l'Aſſemblée nationale conſtituante, du 17 mai 1791.

3°. L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée législative, du 27 novembre 1791.

4°. Le procès-verbal de toutes les opérations dudit sieur Tranche la Hausse, tant auprès de l'Assemblée nationale, qu'auprès du Gouvernement, en date du 28 février 1792.

5°. Un mémoire imprimé sur cette découverte, le tout adressé par l'exposant au *Directoire des Brevets* d'invention, duquel mémoire descriptif & procès-verbaux, s'ensuit la teneur.

Description de la composition du Régénérateur Universel.

Ici est décrite en entier la composition, telle qu'elle est sous le scellé cachetée au Directoire des brevets d'invention.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, du 17 mai 1791.

Ici est l'extrait, à la page 1 de tout le mémoire.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1791.

Ici est l'extrait, à la page 1 de cette addition.

Procès-verbal des opérations du sieur Tranche la Hausse, tant auprès de l'Assemblée nationale, qu'auprès du Gouvernement.

Ici est le procès-verbal, à la page 8 & suivantes, ci-dessus.

Nous avons, conformément à la susdite loi du 7 janvier 1791, conféré & par ces présentes signées de notre main, conférons audit sieur Tranche la Hausse un brevet d'invention pour fabriquer, vendre & débiter dans tout le royaume, pendant le tems & espace de quinze années entières & consécutives, à compter de la date des présentes, le Régénérateur universel, composé suivant le mémoire descriptif ci-dessus, & sur les vases, contenant lequel Régénérateur, sera appliqué un timbre ou cartel portant ces mots : Brevet

D'INVENTION, & le nom de l'auteur, pour par lui & ses ayans cause, jouir dudit brevet dans toute l'étendue du royaume, durant le tems porté ci-dessus; le tout en conformité des dispositions de la loi du 7 janvier 1791.

FAISONS très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes d'imiter ou contrefaire le Régénérateur universel, sous quelque prétexte que ce puisse être. Voulons, pour assurer audit sieur Tranche la Hausse la jouissance de son brevet, qu'il soit fait sur icelui une proclamation en notre nom à ce que nul n'en ignore.

MANDONS & ordonnons à tous les Tribunaux, Corps administratifs & Municipalités de faire jouir & user pleinement & paisiblement des droits conférés par ces présentes, au sieur Tranche la Hausse & ses ayans-cause, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires. LEUR MANDONS aussi qu'à la première requisition du Breveté, les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier & afficher dans leurs ressorts & départemens respectifs, & exécuter pendant leur durée comme loi du royaume.

EN FOI de quoi nous avons signé & fait contresigner cesdites présentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'Etat, à Paris le dixième jour d'avril l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-douze, & de notre règne le dix-huitième. *Signé* LOUIS.

Par le Roi. *Le Ministre de l'intérieur.*

Signé ROLAND.

Lu & consigné dans les registres du Département, à la réquisition du sieur Tranche la Hausse, & copies collationnées dudit Brevet envoyées à la Municipalité de Paris & aux Directoires de Saint-

Denis & du Bourg-la-Reine, pour y être également lues, consignées, publiées, affichées & envoyées aux Municipalités de leur arrondissement.

Fait en Directoire, le 24 Avril 1792, l'an quatrième de la Liberté.

Signé BLONDEL, *Secrétaire.*



ANNONCE AU PUBLIC
D'UN REMÈDE
INTITULÉ
LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL.

Par M. TRANCHE LA HAUSSE.

A PARIS.

L'AN SECOND DE LA LIBERTÉ.

AVERTISSEMENT.

J'AI cru devoir faire hommage de ma découverte à l'assemblée nationale, avant de la rendre publique.

Ce mémoire est celui dont il est parlé dans le discours que j'ai tenu lorsque j'ai eu l'honneur d'être admis à la barre le 17 mai 1791.

Je n'ai pas voulu le faire imprimer avant d'avoir demandé à l'assemblée nationale des juges et des expériences publiques, afin d'éviter tout soupçon d'empirisme et de charlatanisme, et je ne le rends public aujourd'hui, que pour mettre tout le monde à portée de juger des principes de la composition du Régénérateur Universel, *et des expériences particulières qui m'ont servi d'autorité pour en demander de publiques.*

DISCOURS

PRONONCÉ A LA BARRE,

A LA SÉANCE DU SOIR,

LE MARDI 17 MAI 1791;

Par M. TRANCHE LA HAUSSE,

FAISANT HOMMAGE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE SA DÉCOUVERTE D'UN REMÈDE CONNU SOUS LE NOM

DU RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL.

MESSIEURS,

Animé par la noble émulation de me rendre utile à mes concitoyens, je viens vous faire hommage d'une découverte que je crois de la plus grande utilité pour l'humanité entière, et sur-tout

pour la classe intéressante des hommes dévoués au service de la marine.

Le procédé que j'annonce, a la qualité précieuse de conserver les eaux embarquées sur mer, quelle que soit la longueur du voyage ; de rétablir celles qui sont gâtées ou remplies de vers : ce moyen aussi infaillible que peu dispendieux, en garantissant la salubrité de ces eaux, leur donne encore une vertu médicamenteuse, qui loin de nuire par son usage habituel, fait de cette boisson un préservatif contre toutes les maladies auxquelles sont exposés les gens de mer.

Les avantages de cette découverte ne se bornent pas à ce seul objet d'utilité publique ; ses bienfaits se font sentir encore dans les camps, dans les arse-

naux, dans les prisons, dans les hôpitaux et dans les ateliers, où l'eau ainsi préparée peut être employée sous le double rapport de préservatif et de curatif.

En effet, à une dose combinée, elle devient un antidote assuré contre tous les fléaux épidémiques et contre les épizooties.

Les maladies qui portent le plus leurs funestes influences dans la société, celles mêmes qui s'annoncent sous les symptômes les plus alarmans, les plaies, les blessures ont toujours cédé à son efficacité, et ce n'est que d'après le succès constant d'épreuves souvent répétées, et de cures nombreuses faites dans tous les genres de maladies, que j'ose en garantir l'infaillibilité. Le résultat des expériences

que vous croirez sans doute devoir ordonner, prouvera si je me suis trop flatté, et vous convaincra qu'un de ses précieux avantages est la facilité de l'employer dans tous les cas, sans que son usage puisse jamais exposer à aucuns des inconvéniens de l'ignorance ou de l'erreur.

Je m'arrête, Messieurs ; vous trouvez peut-être que j'ai trop vanté ma découverte. J'ai dû cependant exciter votre intérêt en vous annonçant ses avantages. L'hommage que j'ai désiré vous en faire est la première annonce que j'ose répandre : un succès m'a procuré de nouvelles occasions de multiplier les expériences. C'est par cette marche lente, mais honorable et sûre, que j'ai acquis cette certitude qui m'enhardit aujourd'hui.

Ordonnez des expériences publiques,

nommez des commissaires pour les constater. Je leur remettrai un mémoire détaillé sur la manière d'employer dans tous les cas où il eſt applicable, le *Régénérateur Universel*, dont j'offre de fournir à mes frais la quantité nécessaire pour toutes ces expériences ; je les demande avec la confiance d'une ame droite et honnête, déja sûre du succès. Ma plus douce récompense, Messieurs, sera l'honneur d'avoir mérité vos suffrages, et la satisfaction d'avoir fait le bien de mes concitoyens et de l'humanité.

Monsieur l'abbé Grégoire, présidant la séance en l'absence de M. d'André, a répondu:

L'assemblée nationale accueillera toujours avec empressement, tout ce qui

peut hâter le progrès des sciences, et conserver la vie de nos semblables : elle reçoit avec satisfaction l'hommage que vous lui faites de votre découverte ; elle vous offre les honneurs de sa séance.

L'assemblée nationale a décrété l'objet de la pétition sur la motion de M. de Cernon, et en a remis l'examen aux comités de marine et de salubrité.

ANNONCE AU PUBLIC D'UN REMÈDE INTITULÉ LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL.

APRÈS plusieurs années de recherches, d'observations et d'expériences, j'annonce au public un remède que j'ai osé intituler *le Régénérateur universel*. J'ai bien réfléchi avant de lui donner ce titre. Je me suis attendu aux doutes et à la répugnance des gens sincères et honnêtes, mais arrêtés par le respect pour d'anciens préjugés, aux sarcasmes de ceux dont l'esprit caustique et le jugement léger les portent à tourner en ridicule tout ce qui passe la sphère de leurs connoissances : je me suis dit que je serois traité par les uns d'insensé, par les autres de charlatan ; mais j'ai espéré que je pourrois peut-être obtenir d'être entendu par ceux qui aiment à prononcer en connoissance de cause ; et c'est à eux que je prends la liberté d'adresser les reflexions suivantes.

Je ne viens point réclamer des suffrages sur paro-

les, ni demander la foi avant les œuvres, mais je détaillerai les différentes espèces de maladies que j'ai eu le bonheur de soulager et de guérir avec mon eau : je dirai, informez-vous si mes citations sont justes, et si mes cures sont réelles (*); et lorsque vous aurez vérifié que mon remède a véritablement été employé comme spécifique, contre une si grande quantité de genres de maladies, je demanderai si je lui ai donné un nom trop ambitieux en l'appelant *le Régénérateur universel.*

A l'appui des faits contre lesquels je ne vois pas trop ce qu'on pourra opposer, j'oserai hazarder quelques réflexions pour ceux qui aiment à remonter des effets aux causes, et se rendre compte des uns par les autres.

Je dirai d'abord, pourquoi calomnier la nature? pourquoi après tant de bienfaits de cette mère si sage, si tendre, si prévoyante, si magnifique, oser élever un doute sacrilège sur l'étendue de son pouvoir et de sa tendresse, lorsque nous sommes si foibles pour embrasser l'immensité de ses ressources, et que chaque siècle, chaque année, chaque jour nous font découvrir de nouveaux prodiges de sa bonté, de nouveaux trésors inconnus dans la mine inépuisable de ses soins maternels?

(*) Les noms, demeures et qualités d'un grand nombre des personnes qui ont fait usage *du Régénérateur*, et qui se sont données à connoître, se trouvent à la fin du présent mémoire : on a mieux aimé renvoyer aux informations près d'elles que de produire des certificats, pour laisser aux personnes qui en ont fait usage, la liberté entière de répondre selon leur conscience, aux questions qu'on leur feroit sur la bonté du remède.

Pénétré d'une reconnoissance vive et tendre pour cette bienfaitrice du genre humain, j'ai osé l'interroger, j'ai étudié ses procédés : j'ai vu que la nourriture entretenoit le principe de vie et d'existence dans l'espèce humaine, et je me suis dit : seroit-il donc possible que les hommes abusant de ces principes, et faisant naître de cet abus les germes des différens maux qui les accablent, la nature fût en défaut pour un principe simple qui remédieroit à cet abus ? J'ai dit, la nourriture extraite des trois règnes, est universelle pour la conservation ; une liqueur extraite de ces mêmes trois règnes, ne pourroit-elle s'appliquer aussi généralement pour la guérison ? J'ai vu que l'estomac par une opération de chimie naturelle, décomposoit les alimens, en formoit un seul tout liquoreux, que nous appelons *chile* : qui nourrit, entretient et reproduit les solides et les liquides. et j'ai conçu le dessein et l'espoir d'imiter ce procédé conservateur : de chercher avec l'aide du feu, premier agent de toute opération, une heureuse combinaison des trois règnes homogénes à notre espèce : d'en extraire une liqueur dont l'usage pût être appliqué sous le double rapport de *préservatif* et de *curatif*, et d'obtenir sous ce dernier le plus de cures possibles.

J'ose croire que mes soins et mes travaux ont approché de cet heureux terme, et j'en ai pour garant, le grand nombre de cures que j'ai déja faites ; et celles que j'ai le bonheur d'opérer journellement.

Je crois donc pouvoir me flatter que mon remède est *universel*, c'est-à-dire, que de tous les remèdes connus jusqu'à ce jour, il a été le plus heureusement appliqué contre le plus d'espèces de différentes maladies.

J'ajoute qu'un tel remède universel n'est point une chimère, abandonnée aux têtes folles et ardentes : qu'il a été l'objet des recherches des plus fameux médecins, qui n'ont jamais conçu le doute injurieux de son impossibilité. Boerhaave, Sidenham, Hoffmann, Lazare Rivière, Christini, Baillivi, etc. s'en sont occupés. Je ne prétends point surpasser en connoissance ces illustres savans, qui ont si bien mérités du genre humain : mais peut-être ai-je été servi plus heureusement par le hazard et les circonstances.

La composition de la thériaque, regardée depuis tant de siècles comme un remède universel, et que la médecine employe avec succès dans le traitement d'un grand nombre de maladies, mériteroit peut-être ce titre, si une manipulation différente, l'addition de quelques substances douces et tempérées, pouvoient la rendre applicable à tous les cas et à tous les individus.

Les poudres d'Ailhaud qui ont réussi dans un grand nombre de maladies, auroient pu avoir l'universalité qu'il leur avoit attribuée, si une manipulation différente, l'addition de substances homogènes à nos corps, leur extension dans un fluide doux et balsamique, en avoit modéré l'effet violent et le trop d'activité.

Les principes de la santé et des maladies consistent dans les bonnes ou mauvaises digestions.

L'estomac est le laboratoire où la nature opère volontairement, et par un méchanisme admirable, notre *régénération journalière.* Les alimens que nous y jetons y sont tous décomposés par fermentation, à l'aide des *sucs gastriques* ; il en résulte une liqueur purifiée après dans le premier des intestins, à l'aide

des sucs acides du *pancréas* et de la *bile*. Cette liqueur alimente par la circulation, toutes les parties de notre existence, en leur fournissant de quoi réparer leurs pertes.

Si l'opération de l'estomac a été bien faite, le chile bien cuit; si rien n'a manqué au laboratoire; si chaque partie de notre existence a été bien sustentée, notre corps conserve son équilibre et nous sommes en état de santé.

Le contraire arrive, si la décomposition des alimens n'a pas été bien faite, ou par insuffisance des sucs gastriques et de la fermentation, ou par surabondance et acrimonie de la bile, ou par la mauvaise qualité des alimens, ou par une révolution et secousse qui ont dérangé le travail de la digestion. L'opération périodique ne s'en fait pas moins, mais la conséquence en est viciée; le chile altéré porte dans toutes les parties qu'il alimente et vivifie sa mauvaise qualité. De là l'altération plus ou moins considérable dans la circulation, dans les sécrétions, dans toute l'habitude de la machine; de là la perte de cet équilibre, principe de la santé; de là le germe de toutes les maladies internes.

Ces maladies ont leur cause, ou dans une chaleur excessive, qui, empreignant de feu le chile résultant des digestions, fait que dans sa répartition, il enflamme d'autant la circulation du sang et des humeurs, en accélère le mouvement, l'appauvrit de son humidité nécessaire par l'ébulition, lui ôte bientôt sa règle, sa méthode, l'obstrue en le privant de sa fluidité naturelle, et produit enfin toutes les maladies internes qui reconnoissent le feu pour cause, telles que les fièvres, inflammations du sang et des humeurs, obstructions, etc.

Si au contraire la mauvaise disposition de l'estomac, par surabondance de flegmes, de mélancolie, de pituite, etc. a donné un chile trop froid, mal cuit, etc. il porte également dans la circulation sa mauvaise qualité ; il retarde par sa froideur le mouvement nécessaire aux fluides, les décompose insensiblement, en augmente la masse en empêchant les fonctions et sécrétions du corps. Le volume des humeurs ne pouvant plus se contenir dans les vaisseaux, s'extravase, forme les gouttes froides, hydropisies, écrouelles, dissolution du sang, etc. et toutes les maladies qui reconnoissent pour cause un défaut de chaleur.

Si on jette dans le laboratoire plus d'alimens qu'il ne doit en décomposer pour notre régénération, selon la quantité et la qualité de ces alimens solides et liquides, le chile est trop abondant : il remplit trop les vaisseaux qui contiennent les fluides et surtout les vaisseaux sanguins : de là la plétore, les apoplexies, paralysies et toute espèce d'engorgemens, etc. etc.

Si le dèrangement dans les fonctions de l'estomac est occasionné par une cause extérieure, telles que révolutions, coups, chutes, blessures, peur, colère, air corrompu, etc. qui empêchent, retardent ou vicient les digestions ; les fluides et les solides en souffrent, tout le systême de la circulation du sang et des humeurs est déconcerté, et les maladies naissent en foule.

La composition du *Régénérateur* donne un résidu acide, mêlé de parties graisseuses, terreuses et spiritueuses. Il est la décomposition des trois règnes, comme le chile ; il est de la même nature que les sucs gastriques, et pancréatiques, et produit les

mêmes effets. Sa première opération est de faciliter, aider et nécessiter même les digestions, en augmentant la force des sucs gastriques ; s'ils sont affoiblis, en les reproduisant, s'ils sont éteints, en empêchant l'ébulition de la bile et des humeurs, en modérant l'extrême chaleur, et détruisant le trop grand froid de l'estomac, causes immédiates de la plupart des maladies internes. C'est par-là qu'il opère deux effets contraires en apparence, c'est-à-dire qu'il appaise le feu et ramène la chaleur par sa température essentielle (*). Il doit donc être regardé comme le vrai spécifique contre les maladies internes, provenantes de l'estomac.

Les autres maladies produites par le séjour dans les glandes et dans le tissu cellulaire des humeurs et du sang extravasés, sont aussi combattues avantageusement par ce remède, qui en délayant et détrempant les humeurs, les remet en circulation, en chasse la partie la plus subtile par les couloirs ordinaires, et prépare les plus grossières à sortir par les purgations.

C'est par une erreur dont on est bien revenu aujourd'hui, que l'on a cru autrefois que les acides étoient ennemis de la poitrine et des nerfs, puisque les plus grands médecins ont assuré et prouvé le contraire, et que la médecine le confirme tous les

---

(*) Il paroîtra peut-être contradictoire à quelques personnes, que le *Régénérateur* ramène la chaleur nécessaire et détruise la chaleur excessive, mais c'est un des heureux effets de sa température essentielle qui est douce et modérée. On sait que c'est une telle température qu'on emploie avec succès contre les extrêmes du froid et du chaud.

jours dans la pratique. *Arbuthenot*, médecin anglois, dans son traité des Alimens ; *Boerhaave*, en parlant de la phtisie pulmonaire ; *Lazare Rivière*, etc. affirment que *les acides sont les baumes des maladies du poumon*, et ce dernier donne même comme tels *les acides vitrioliques et sulphureux*.

Les gouttes anodines d'*Hoffmann*, si souvent employées avec succès par la médecine dans les convulsions, attaques de nerfs, vapeurs histériques, etc. sont un acide vitriolique que la préparation a rendu calmant, anodin et balsamique.

Quant aux maladies externes, les acides préparés sont encore ceux, qui sont les plus heureusement employés contre elles ; il n'est guères d'application où il n'entre des acides végétaux et vitrioliques, sur-tout dans les ulcères, plaies rebelles, blessures, etc. etc.

Pour la purification de l'air dans les fièvres et maladies épidémiques, pestilentielles et communicatives, les acides sont les moyens auxquels on a recours, et auxquels on à le plus de confiance : le vinaigre, les acides minéraux vitrioliques y sont du plus grand effet.

Dans le relâchement des fibres, l'abattement des forces, syncope, chaleur extrême des tems et des pays chauds, les citrons, les oranges, les groseilles, le vinaigre, tous les acides sont prodigués.

Enfin les acides ont paru à tous les médecins éclairés et expérimentés, une source féconde de secours à opposer à la presque totalité des maladies, les plus graves et les plus communicatives.

M. Durade de Genève, dans son Traité physiologique et chimique sur la nutrition, ouvrage qui a remporté

remporté le prix de physique de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin en 1766, dit pour conclusion de cet ouvrage simple et lumineux, au *dernier article* : " il me semble aussi, que si les " vérités établies précédemment peuvent conduire à " quelques vues sur les moyens curatifs des maladies, c'est sans contredit vers l'usage *des acides pré-* " *parés* : miscibles comme ils sont à nos humeurs, et " anti-putrides assurés, s'ils ne réintégrent pas les " esprits, ils donnent au moins le temps à la nature " d'en créer de nouveaux; et comme ils ont des sucs " *prophylactiques*, ils forment en quelque façon une " *véritable panacée*, un *remède universel* ".

Le Régénérateur qui contient assez de susbtances acides légérement alkalines et neutres pour faire tout seul l'effet de tous les acides minéraux et végétaux, est aussi le seul jusqu'à ce jour qui ait pu s'appliquer d'une manière aussi générale, à tous les individus, à toutes les maladies internes et externes.

Je ne prétends point au reste enlever ici aux spécifiques connus et éprouvés contre des maladies particulières, le mérite que l'expérience leur a assuré; ils seront sans doute toujours utilement employés contre les maux qu'ils sont connus avoir victorieusement combattus, mais je ne crains pas d'annoncer que dans les doutes trop fréquens sur le genre des maladies, dans l'absence des signes caractéristiques, *le Régénérateur* attaquant par essence le principe de toutes les maladies, doit être employé de préférence, en prévenant les erreurs si funestes sur les genres de maladies, ne pouvant jamais nuire et offrant dans tous les cas possibles l'espérance de la guérison.

Ces réflexions sommaires suffiront pour calmer

les premiers doutes de ceux qui cherchent la vérité de bonne foi ; pour achever d'établir leur confiance sur des bases inébranlables, je joindrai plus bas le tableau fidèle de toutes les maladies que j'ai guéries par ce seul procédé, aidé de purgations prises dans les matières mêmes de la composition du *Régénérateur.* Ce tableau date de la fin du mois d'octobre 1789, jusqu'aujourd'hui.

On peut s'informer près de toutes les personnes citées, si les guérisons annoncées ont été effectives.

Et pour ne laisser aucun moyen de doute sur un point aussi intéressant pour l'espèce humaine, je me suis présenté à l'assemblée nationale pour offrir de faire des expériences publiques devant des commissaires intègres sur différens malades, que je traiterai avec mon seul remède.

Je déclare que ce remède ne contenant aucun principe qui puisse nuire, quand même il n'opéreroit point la guérison, dans tous les cas, ainsi que j'ose m'en flatter, d'après le succès constant de mes expériences particulières, n'exposera à aucun risque ceux qui se soumettront à cette épreuve. Je déclare que je prendrai moi-même tous les jours, en présence de mes commissaires et avant les malades, la plus forte dose que j'indiquerai pour leur traitement, et cela pendant tout le temps que durera ce traitement.

Je déclare que depuis nombre d'années, je fais un usage journalier de mon remède, et que j'attribue à cette précaution salutaire le bonheur que j'ai eu d'échapper aux maladies auxquelles des fatigues considérables, des voyages de long-cours, le changement de climat, des revers et des chagrins, m'ont continuellement exposé ; c'est avec son secours que

je jouis d'une santé à toute épreuve, au milieu de l'air contagieux que je respire auprès des malades que je traite.

Je déclare aussi que ma femme, enceinte, et un fils de 30 mois, font également un usage journalier de mon remède comme préservatif, et qu'ils en prendront tous les jours comme moi, en présence des commissaires, s'ils l'exigent, tout le temps que dureront mes expériences publiques.

Je proteste que je ne tiens le secret de la composition de mon remède de personne en particulier, que je l'ai puisé dans la nature, dans la lecture et la méditation des ouvrages des plus grands professeurs en médecine, anciens et modernes; que j'ai fait mes expériences sur les animaux, ensuite sur moi, et que le succès a presque toujours couronné mes espérances et mes essais.

Si quelques remèdes se trouvent avoir au goût ou à la couleur quelque ressemblance avec le mien, j'affirme que cette ressemblance n'est qu'apparente, et je défie qu'on puisse l'établir, soit par la décomposition, soit par la concurrence des épreuves.

Je n'ai donné mon secret à personne, mais il est assuré dans ma famille, et il ne peut *jamais se perdre.*

Une des propriétés avantageuses *du Régénérateur* est de n'avoir besoin d'aucune autre préparation que d'être mêlé avec un fluide qui se trouve partout, et de n'exiger ni feu. ni apprêt pour être pris, de n'être point désagréable à la vue, à l'odorat ni au goût, de pouvoir même, avec l'aide de la formule détaillée que je joindrai à ce mémoire, offrir son secours dans tous les cas et dans tous les accidens possibles; et comme il n'est sujet à aucune

altération ni évaporation ; comme il est à l'épreuve des pays chauds et des pays froids , et qu'il peut être mêlé avec le vin et le lait dans les repas , sans exiger aucun régime austère ; il offre à tous les âges re à tous les tempéramens , dans tous les pays , un etmède salutaire et facile. Par ce seul remède , j'ai traité et guéri indistinctement et les personnes aisées qui pouvoient aider l'effet du remède par des soins assidus , et les pauvres dans l'impossibilité de se procurer les premiers besoins de la vie , et je n'en ai pas moins opéré les guérisons possibles.

Puissent les soins que je me suis donnés pour perfectionner mon remède , obtenir la confiance de mes concitoyens , autant que mes succès dans le traitement des maladies augmenteront mon zèle et mon activité pour l'humanité entière !

J. F. TRANCHE LA HAUSSE.

TABLEAU
DES MALADIES
TRAITÉES ET GUÉRIES
PAR L'USAGE
DU RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL.

Mai 1791.

OBSERVATION.

J'ai employé le moins possible les termes scientifiques de l'art dans cette énumération des maladies que j'ai traitées et guéries ; j'ai pensé qu'il falloit me mettre à la portée de tout le monde, et qu'il seroit plus commode pour les personnes affligées de quelques-unes des maladies citées dans ce tableau, de lire des énonciations simples, pour pouvoir plus facilement faire des comparaisons avec les symptômes des maux qu'elles éprouvent.

---

1. MALADIE de nerfs convulsions, vapeurs hystériques au plus fort degré.

2. Délabrement d'estomac, rhume de poitrine, reste de virus maltraité, descente soulagée.

3. Gonorrhée, maux de reins, abondance de bile.

4. Entrailles brûlées, obstructions, fonctions du corps perdues.

5. Obstructions considérables au pilore et au foie, goutte-rose, insomnie, dégoût, inappétence, fonctions du corps perdues depuis trois ans et recouvrées.

6. Virus complet avec tumeurs aux aines, et négligé depuis plusieurs années, dépérissement total, marasme, fluxion de poitrine pendant le traitement.

7. Gonorrhée ancienne, fièvre, coup d'épée perçant la cuisse gauche de cinq pouces à 18 lignes de profondeur, guéri en trois jours, sans suppuration ni inflammation.

8. Gonorrhée, après, virus complet, chancre, ulcères, clou et galle vénérienne.

9. Perte considérable et invétérée, dépérissement total, marasme, vapeurs hystériques, après, grossesse convulsive, lait monté à la tête, estomac affoibli au dernier point.

10. Maladie compliquée, rebelle à toute la médecine et décidée incurable, obstructions au foie, au mésentère, restes de virus, de lait, ulcère au canal de l'urètre, relâchement d'urine considérable, consomption.

11. Maladie de consomption et scorbutique.

12. Ulcères aux bras et jambes, lait répandu.

13. Maladies de peau.

14. Réplétion de bile, affection scorbutique.

15. Maladies vénériennes, à Londres.

16. Vomissement, ictère, maladie vénérienne,

appauvrissement total du sang et des humeurs, consomption, dans le même sujet.

17. Ulcère à la jambe droite, huit pouces le long du tibia, ôté par opération, le reste carié, deux ans et demi au lit, deux autres années dans la chambre sans sortir, toutes les humeurs viciées, catarre sur les poumons, ne pouvant marcher; et depuis l'usage du *Régénérateur* en boisson et en compresses, ulcère guéri, forces à la jambe ramenées, le sujet sortant et marchant commodément sans presque boiter.

18. Gros clou scrophuleux autour du col, abondance de bile âcre et mordicante, guéris cause et effet.

19. Inappétence, dérangement des fonctions du corps, bile agitée, contention d'esprit.

20. Hydropisie marquée aux jambes, affection scorbutique, fièvre putride, estomac et corps sans fonctions, insomnie, inappétence.

21. Douleurs rhumatiques et goutteuses à la cuisse, fièvre double-tierce, abondance de bile, dégoût, estomac sans fonctions.

22. Erysipèle considérablement enflammée à la tête et au visage, avec une fièvre ardente et surabondance de bile.

23. Lait répandu dans la cuisse droite, avec douleurs rhumatiques, maladie de nerfs, estomac sans fonctions, migraine périodique.

24. Ulcère scrophuleux à la jambe gauche, sur le tendon d'achille, de mauvaise qualité, rebelle à tout remède, avec surabondance de bile, dans un sujet de 15 ans.

25. Disposition à l'ictère, commencement d'obs-

tructions, migraine, colique, maux de reins, mélancolie profonde.

26. Réplétion d'humeurs, estomac sans fonctions, inappétence, inquiétudes, insomnie.

27. Femme âgée en étisie, paralysée des jambes et des cuisses, abandonnée sans espoir.

28. Extrême chaleur du sang et des humeurs, tendante à l'inflammation et à l'appauvrissement, maux de tête, vapeurs hypocondriaques.

29. Suppression des lochies après fausse-couche, inflammation de bas-ventre, avec fièvre putride, obstructions au mésentère, invétérées, ictère formé, estomac ne digérant plus, et suppression totale des fonctions du corps malade, abandonnée et condamnée, rechute aussi guérie.

30. Scorbut, estomac détruit.

31. Dépôt de la petite vérole jeté sur les yeux, tellement attaqués qu'ils ne pouvoient plus soutenir l'impression de l'air ni aucune application quelconque, rebelle à tout traitement, obstructions formées au mesentère avec cautère au bras, guéri en très-peu de temps; cautère fermé naturellement, santé forte rétablie, les yeux rendus sains et très-clairvoyans, sujet de 10 ans.

32. Inappétence, restes de virus, estomac déréglé.

33. Ulcère scrophuleux à la jambe droite, avec carie au tibia ankilosé, dans un sujet de 65 ans; depuis l'âge de 14 ans, la jambe paralysée, incurable: la jambe ranimée, le sujet se portant bien, et son corps rendu à toutes ses fonctions régulièrement.

34. Gonorrhée invétérée et compliquée, rebelle à tout remède, avec fièvre et migraine.

35. Douleurs rhumatiques et goutteuses ; disposition à l'apoplexie.

36. Gonorrhée invétérée et compliquée, rebelle à tout remède.

37. Ictère, obstructions, dégoût, vapeurs hypocondriaques avec fièvre tierce.

38. Sang échauffé, âcreté, maladie de peau, boutons suppurans, poitrine souffrante, estomac affoibli.

39. Enfant de 16 mois agonisant, en chatre, dans l'étisie, abandonné pour mort ; il a rendu des matières si putrides et si fétides, que la mère se trouvoit mal en le changeant. Il a percé deux grosses dents pendant le traitement, après 21 jours, hors de danger, et depuis, bien portant.

40. Obstructions, surabondance de bile, et estomac dérangé.

41. Vomissemens de grossesse, vapeurs hystériques au dernier degré, profonde mélancolie, migraine.

42. Estomac en mauvais état, surabondance d'humeurs, maux de tête.

43. Coqueluche, entrailles échauffées, vers, fièvre tierce, sujet de 12 ans.

44. Hydrocéphale, goître, anarsaque, ictère, rebelle à tous les remèdes.

45. Hydropisie ascite.

46. Virus rebelle à tout remède, aphtes à la bouche, estomac délabré et ne faisant plus de fonctions.

47. Virus, fleurs blanches, fièvres.

48. Vers, aphtes à la bouche, âcreté considérable.

49. Lait répandu, affection scorbutique, fièvre quotidienne.

50. Rhumatisme goutteux dans la cuisse et la jambe gauche, avec enflure et douleurs aiguës, âcreté, dartres, surabondance d'humeurs.

51. Jambe ulcérée, traitée par-tout le monde inutilement, avec scarification au tendon d'achille, pied impotent sans pouvoir marcher ; usage du pied rendu, le tout guéri ainsi que la bile épanchée, affection scorbutique et lait répandu.

52. Inappétence, rhume, chaleur excessive du sang.

53. Obstructions au mésentère, mélancolie, vapeurs hypocondriaques, bile épanchée, migraine violente.

54. Surdité accidentelle, gonhorrée invétérée.

55. Clous scrophuleux, décomposition du sang.

56. Goutte scyatique dans les reins, reste de virus, coliques, migraine, constipation, vapeurs hypocondriaques.

57. Bile répandue, rhume de poitrine opiniâtre, fièvre humorale, fleurs blanches.

58. Estomac fatigué et affoibli, bile acrimonieuse, fièvre vermineuse, coqueluche, sujet de onze ans.

59. Obstructions naissantes, bile extravasée dans le sang, commencement d'ictère, estomac sans fonctions, maux de reins, coliques, migraine, affections scorbutiques.

60. Lait répandu et monté à la tête, plaie devenue croûteuse et suppurante ; amas de bile et de glaires, avec rhume de poitrine opiniâtre.

61. Vers, fièvre bilieuse, contusion, abondance d'humeurs, sujet de six ans.

62. Impuissance, âcreté, dartres, restes de virus, estomac sans fonctions, entrailles extrêmement

échauffées, constipation, migraine, vapeurs hypocondriaques.

63. Vomissemens continuels et convulsifs, avec fièvre étique, maigreur extrême, marasme, vapeurs hystériques.

64. Débordement de bile, maux de tête affreux, fièvre bilieuse, dégénérée en fièvre putride; fluxion de poitrine, avec crachement de sang; fièvre ardente, inflammation générale avec suppression de fonctions, transport et délire constant pendant dix-sept jours, sans un quart-d'heure de raison; insomnie constante dans le même sujet, âgé de trente ans, guéri de tout en un mois, et sans convalescence ni saignée.

65. Mélancolie, marasme, estomac sans fonctions, vapeurs hypocondriaques, inappétence, étourdissemens, vertiges.

66. Extrêmes fatigues et veilles, mauvais air respiré, bile épanchée, fièvre, foiblesse d'estomac, dégoût, extrême échauffement et appauvrissement du sang.

67. Fièvre putride et inflammatoire avec extrême douleur de tête et tressaillement, stupeur, délire, sujet de dix ans.

68. Grande âcreté dans le sang et les humeurs, maladie de peau héréditaire; éléphantiasis, sang brûlé par les chagrins, la mélancolie; abondance de bile; vers de dix pouces, rendus vivans et pleins de sang. (1)

---

(1) *Sous le numéro 68.* Toute espèce de maladies, coupures, blessures, ulcères, coups, virus, froissures, humeurs froides, maux de poitrine, etc. etc. dans un atelier de 1200 personnes.

69. Suppression de règles, douleurs de reins, coliques, étourdissemens.

70. Mélancolie, obstructions, ictère, marasme, appauvrissement du sang.

71. Epuisement de vieillesse, constipation, vue très-affoiblie.

72. Lèpre croûteuse sur tout le corps, furoncles sous les aisselles.

73. Ulcère invétéré et de mauvaise qualité, à la jambe; lait répandu, dissolution du sang.

74. Amas bilieux et glaireux; fièvre, dégoût, inappétence, insomnie, migraine périodique.

75. Ravage de verd-de-gris pris dans une matelotte, vomissemens convulsifs, maux et coliques d'estomac insupportables, amas de bile, fièvre ardente.

76. Scorbut.

77. Rétention d'urine, estomac sans fonctions, colique néfrétique.

78. Surabondance de bile, fièvre intermitente et putride, dépôt dans la tête, ulcère à la jambe, lait répandu, convulsions, vapeurs hystériques, tems critiques, sueurs colliquatives, crachement de sang.

79. Etourdissemens, vertiges, abondance de bile, maux de tête, indigestion marquée.

80. Migraine périodique, dégoût, inappétence, estomac et corps sans fonctions, sang et humeurs appauvries et calcinées par la chaleur, vapeurs hystériques, jaunisse.

81. Galle, virus, bile épanchée, âcreté, rhume opiniâtre avec fievre.

82. Galle, virus, fièvre, suppression de règles, douleurs aiguës au côté, migraine, coup à l'œil, avec échimose et sang extravasé.

83. Galle, vers, amas d'humeurs.

84. Galle, gourme, fièvre bilieuse et vermineuse.

85. Commencement de phtisie, toux convulsive, extrême maigreur, tendante à la consomption; virus complet, compliqué et invétéré; tumeurs aux aines, chancres, aphtes à la langue, boutons suppurans par tout le corps.

86. Restes de virus, difficulté extrême d'uriner; estomac affoibli, corps sans fonctions.

87. Rétention d'urine, colique néfrétique, amas de bile et de glaires.

88. Virus invétéré et tombé dans les bourses, estomac sans fonctions, avec fièvre intermittente.

89. Virus complet, chancres, ulcère à la matrice, tumeurs aux grandes lèvres, lait répandu, vomissemens, migraine périodique, extrême épuisement avec fièvre étique.

90. Estomac affoibli, poitrine échauffée, dartres, âcreté générale, reste de virus.

91. Tumeurs laiteuses et scrophuleuses au sein, au col, au visage; sang brûlé, humeurs calcinées.

92. Maux de tête, humeurs viciées, tendantes à la phthisie pulmonaire.

93. Extrême âcreté, maladie de peau, dartres, humeurs viciées, bile épanchée, inappétence, insomnie, inquiétudes, défaut de fonctions.

94. Maladie de peau, avec démangeaison extrême; âcreté invétérée, insomnie, corps dérangé.

95. Surdité accidentelle et complète, humeur congelée et fixée dans la tête.

96. Gonorrhée tombée dans les bourses, rebelle à tout remède; épuisement, estomac ruiné.

97. Vertiges, vapeurs hypocondriaques, âcreté,

bile épanchée, maladie de peau, migraine, érysipèle aux jambes.

98. Vapeurs hystériques, maladie de nerfs, lait répandu, âcreté.

99. Virus complet, tumeurs aux aines, extrême maigreur, appauvrissement du sang.

100. Petite vérole, vers.

101. Petite vérole confluente et maligne, délire, inflammation de bas-ventre, douleurs de côté opiniâtre, fonctions du corps perdues, fièvre vermineuse.

102. Catarre, convulsions, maladie de nerfs, vomissemens, fièvre continue, insomnie, estomac sans fonctions.

103. Commencement de phthisie pulmonaire, bile extravasée, sang appauvri, estomac sans fonctions, *sorda* ou fer-chaud, rhume convulsif, migraine.

104. Apoplexie, surabondance d'humeurs, insomnie.

105. Fièvre bilieuse et putride, insomnie, surabondance d'humeurs, estomac épuisé.

106. Mélancolie, vapeurs hypocondriaques, fluxion et extrême foiblesse des yeux, sang échauffé et appauvri, insomnie.

107. Dispositions à l'apoplexie, estomac sans fonctions, insomnie par surabondance d'humeurs, constipation extrême, chaleur du sang, migraine.

108. Ulcère scrophuleux au pied gauche, humeurs viciées, sujet de six ans.

109. Virus, glandes érysipélateuses au sein droit, âcreté, humeurs glaireuses et bilieuses, extrême démangeaison.

110. Ulcère ankilosé au genou droit, marasme,

commencement de phthisie pulmonaire, estomac détruit par l'onanisme.

111. Gonorrhée compliquée, surabondance d'humeurs, oppressions, maux d'estomac, jaunisse, bile enflammée, vapeurs hystériques.

112. Maux de gorge, esquinancie, glandes au col, fièvre double-tierce,

113. Enfant de trente mois, en étisie, avec fièvre continue et vermineuse, estomac ne souffrant plus de nourriture.

114. Dépôt rhumatique et goutteux dans l'aine, faisant boiter très-bas, et causant des douleurs aiguës, fièvre intermittente, bile épanchée, tems critique.

115. Colique néfrétique, rétention d'urine.

116. Gonorrhée rebelle, amas de bile, hémorroïdes.

117 Acreté héréditaire, démangeaisons considérables, dartres farineuses, coliques et maux de reins tous les mois, avec migraine.

118. Restes de virus, affection scorbutiques.

119. Fièvre étique, épuisement et échauffement considérable, lait répandu par-tout le corps.

120. Enfant de trois ans, rendant le pus par le nez, par les oreilles, les yeux; plaies par tout le corps, la tête croûteuse et suppurante, humeurs froides.

121. Poitrine enflammée, commencement de phthisie pulmonaire, marasme et maladie de nerfs.

122. Lèpre sur les extrémités, humeurs viciées.

123. Suppression de règles depuis long-tems, virus invétéré.

124. Extrême échauffement, hémorroïdes, épuisement vue affoiblie et fatiguée par excès de travail.

125. Goutte podagre et chiragre, nodus détruits,

douleurs, insomnie habituelle, dégoût, dérangement de fonctions, humeur catarreuse, dépôt de lait, ensuite rhume avec toux opiniâtre, et fièvre humorale.

126. Dépôt dans l'aine, tumeur énorme, ankilosé à la cuisse, sujet marchant avec des crosses, renvoyé de l'Hôtel-Dieu de Paris, comme ne pouvant être ni soulagé ni guéri. La tumeur dissipée, les jambes et cuisses raffermies, les douleurs cessées, le sujet prodigieusement soulagé.

127, Poitrine échauffée, estomac affoibli et épuisé par abus de choses non naturelles.

128. Jambe perdue, ulcérée à la malléole externe depuis plusieurs années, humeurs viciées, considérablement avancé vers la guérison, le sujet travaillant toute la journée et marchant à son aise.

129. Ulcère skirreux à la matrice, invétéré, suppression de règles, écoulement sanieux et ichoreux, reste de virus maltraité.

130. Gonorrhée invétérée et renouvellée depuis dix ans, sans avoir pu empêcher l'écoulement, fièvre putride pendant le traitement, bile épanchée, humeurs calcinées, depuis, abondance d'humeurs, épaississement et âcreté de la lymphe.

131. Chûte du haut d'un bâtiment, dépôt formé dans le côté gauche avec fièvre tierce.

132. Cancer de huit pouces sur le côté droit, hémorragie continuelle, arrêtée, la plaie en train de guérison.

133. Humeurs froides, jetées sur une jambe, dans un sujet de 10 ans, allant avec des béquilles; tumeur ankilosée au pied, et dépérissement total, traité inutilement par plusieurs professeurs célèbres.

134. Maux de tête, glandes au col, amas d'humeurs, mal de gorge, avec chaleur de poitrine.

135. Estomac affoibli, amas de glaires et de bile, maux de reins, migraine périodique.

136. Vers, fièvre-quarte, clous dartreux au visage.

137. Virus complet avec deux tumeurs aux aines, ouvertes, humeurs viciées.

138. Gonorrhée avec ulcère, et bile extravasée.

139. Affection scorbutique, douleurs de reins, ophtalmie, colique.

140. Amas de bile, dispositions à l'ictère, estomac sans fonctions.

141. Virus, lait répandu, consomption, ulcère à la matrice, fièvre étique.

142. Gonorrhée rebelle, humeurs viciées, âcreté, insomnie, inquietudes, douleurs nerveuses.

143. Gonorrhee compliquee, fievre tierce, dépérissement total.

144. Eléphantiasis lépreux et croûteux au visage, virus rentré et rebelle à tout remède, abandonné sans espoir.

145. Difficulté d'uriner, occasionnée par des restes de virus mal traité, bile épanchée, chaleur d'entrailles, insomnie, âcreté.

146. Goutte froide, goître, estomac sans fonctions, grand échauffement du sang et des humeurs.

147. Gonorrhée invétérée, mal traitée, surabondance de bile, de pituite, vomissement continuel, fièvre putride.

148. Humeurs froides, flux de sang invétéré, dépérissement total, fièvre étique, enfant de 4 ans.

149. Dartres suppurantes, coliques, maux de reins, fièvre double-tierce.

150. Maux d'estomac, affection scorbutique.

151. Virus si avancé et si invétéré, que les premières injections amenoient de la matrice quantité de vers plats vivans, porreaux, crêtes immenses, amenées à bon train de guérison. Elle a quitté le traitement à la sollicitation d'un professeur, croyant accélérer sa guérison.

152. Maux et convulsions d'estomac, fièvre chaude, vapeurs hystériques, hémorroïdes, coliques et maux de reins.

153. Goutte répandue partout le corps et héréditaire, nodus ouverts aux pieds, colique néfrétique guérie; la goutte prodigieusement soulagée, les fonctions du corps bien rétablies.

154. Humeurs froides, glandes et tumeurs au col et au visage, virus invétéré, chancres, ulcère à la matrice.

155. Virus, estomac absolument ruiné, hémorroïdes inquiétantes, insomnie, maux de reins considérables.

156. Acreté, maladie de peau et lépreuse sur les jambes, extrême chaleur d'entrailles, restes de virus.

157. Gonorrhée, compliquée et invétérée, ensuite fièvre putride, bile épanchée.

158. Disposition marquée à la phthisie pulmonaire, extrême échauffement du sang, contention d'esprit, vapeurs hypocondriaques.

159. Sujet de 11 ans, presque perclus de ses jambes et cuisses, avec douleur poignante, âcreté, boutons dartreux au visage.

160. Estomac dérangé, perte rouge, coliques, maux de reins, migraine, surabondance d'humeurs.

161. Enfant de 3 ans, coqueluche avec fièvre continue et ardente, affaissement total.

162. Surabondance de bile, inappétence, insomnie, dérangement des fonctions du corps.

163. Tumeurs et clous scrophuleux au col, ouverts et suppurans, avec insomnie et fièvre.

164. Fistule lacrymale, enfant de 3 ans.

165. Etourdissemens, vertiges à perdre connoissance, strangurie, estomac sans fonctions et sans chaleur.

166. Règles supprimées, maux d'estomac, abondance de bile.

167. Règles supprimées par révolution de peur, avec douleur de tête, fièvre aiguë et inflammatoire, estomac en mauvais état.

168. Surabondance d'humeurs, fièvre double-tierce, mélancolie, dépérissement, vapeurs hystériques.

169. Plusieurs maladies vénériennes dans des sujets des deux sexes, par un professeur en chirurgie.

170. Fièvre putride et bilieuse, mal de tête aigu avec inflammation, rechute avec épuisement total, et insomnie inquiétante.

171. Ecrouelles marquées au col et à la tête, tumeur ouverte à la joue gauche, sujet de 10 ans, maladie compliquée, héréditaire et rebelle à tout traitement, en bon train de guérison.

172. Fièvre vermineuse, dentition convulsive, réplétion d'humeurs avec abattement et stupeur, sujet de 4 ans, ensuite petite vérole confluente.

173. Fatigue excessive, courbature, épuisement, réplétion d'humeurs.

174. Surdité accidentelle, humeurs congelées dans la tête, timpanite, fleurs blanches, estomac épuisé, insomnie.

175. Dartres vives et suppurantes au col, à l'es-

tomac et aux jambes, suppression de règles, entrailles brûlées, épaississement du sang et de la lymphe.

176. Dartres vives et suppurantes au col, aux reins, suppression de règles, ébulition de sang, estomac ruiné.

177. Dartres vives par toute la cuisse, amas considérable de bile et d'humeurs, fièvre intermittente, diminution considérable de règles, maux de reins et coliques.

178. Etouffemens, fleurs blanches, phthisie pulmonaire, fièvre étique habituelle, soulagée de beaucoup.

179. Gonorrhée rebelle à tout remède, amas de bile dans les reins, mal d'aventure, furoncles et tumeurs sous les aisselles.

180. Surdité accidentelle, mais invétérée, soulagée, amas de bile, âcreté.

181. Culvulsion pour la dentition, sujet de 4 ans, fièvre, abondance d'humeurs.

182. Fièvre étique habituelle, dépérissement total, estomac sans fonctions, sujet de cinq ans.

183. Les deux pieds écrasés par une voiture, et trépignés par les chevaux, sujet de 68 ans, guéri en très-peu de temps, sans fièvre, sans inflammation et sans suppuration, quoiqu'il y ait sang extravasé, écorchure, ongles arrachés.

184. Etourdissemens, vertiges, vapeurs hystériques, fleurs blanches, abondance de bile, rhume opiniâtre.

185. Glandes considérables, tumeurs froides au col, à la gorge, à la tête, suite de temps critique, fièvre, mauvaise habitude du corps, surabondance de bile, ensuite fièvre considérable occasionnée par

une chûte, coup affreux sur l'œil gauche, sang extravasé, contre-coup dans la tête, sujet de 60 ans, guéri sans accident, sans inflammation, sans suppuration.

186. Entrailles brûlées, surabondance d'humeurs avec fièvre et migraine considérables et fréquentes, fonctions du corps supprimées, estomac détruit, vapeurs hystériques, sujet de 65 ans.

187. Vapeurs hystériques au plus fort degré, fleurs blanches, foiblesse et maux d'estomac, maux de tête insupportables, insomnie, profonde mélancolie.

188. Surabondance de bile, tumeur durcie dans les bourses, dissipée sans application extérieure, restes de virus.

189. Pied foulé, douleurs lancinantes, tiraillement de nerfs.

190. Coup à l'œil gauche, sang extravasé, échimose, guéri sans suppuration, sans inflammation.

191. Convulsions de matrice, vapeurs hystériques avec tiraillement de nerfs et crampes, syncopes, foiblesses, membres retirés et contournés, estomac gonflé jusqu'à étranglement, ophtalmie, vomissement, insomnie, fleurs blanches, avec fièvre ardente, maladie soufferte périodiquement tous les quinze ou vingt jours, sujet de 11 ans, guéri en trois mois.

192. Coqueluche, catarre, toux habituelle, fièvre tierce, vers, bile surabondante et enflammée, nouûre, rachitis, maux de tête violens.

193. Douleurs aiguës aux vertèbres du col, engorgement dans les reins, bile épanchée, fièvre, rhume convulsif.

194. Virus invétéré, tumeurs aux aines, écoulement sanieux, lait répandu, galle répercutée,

fièvre, dépérissement total, douleur générale dans tous les membres, qui obligeoient à garder le lit, sujet allaitant un enfant qui se porte bien.

195. Galle répercutée, humeurs froides causées par le virus, démangeaison extrême.

196. Galle répercutée, dentition, humeurs froides.

197. Gonorrhée, vapeurs hystériques, maux de tête, maux et foiblesse d'estomac, corps sans fonctions, règles presque supprimées.

198. Gonorrhée compliquée, principe d'étisie.

199. Nimphomanie, estomac détruit au point de ne pouvoir souffrir ou digérer ni solides ni liquides, vomissemens continuels, fleurs blanches, suppression de règles, épuisement, vapeurs hystériques, traitée inutilement pendant trois ans par plusieurs professeurs, glandes au sein droit à la suite d'un coup.

200. Estomac fatigué, affection scorbutique, coup ulcéré à la jambe, coupure, meurtrissures.

201. Dartres croûteuses vénériennes, écoulement invétéré, humeurs viciées, âcreté, salure, dépérissement.

202. Douleurs rhumatiques dans l'aine, réplétion d'humeurs catarreuses et pituiteuses.

203. Fièvre scarlatine et pourprée, vers, surabondance de bile, affaissement et delire.

204. Hydropisie sanguine, enflure de jambes, règles supprimées depuis long-temps, maux de tête insupportables, avec étourdissemens et vertiges, estomac affoibli au point de ne pouvoir rien supporter; sang vicié.

205. Maladie de nerfs, vapeurs hypocondria-

ques, estomac sans fonctions, toux sèche, poitrine échauffée, fièvre étique.

206. Fièvre humorale et périodique, avec frisson invétéré, âcreté, dartres, phtisie, obstructions au foie et au mésentère, sueurs colliquatives, estomac sans digestion, corps sans fonctions, vapeurs hystériques incurables.

207. Fonctions de l'estomac dérangées, abondance d'humeurs.

208. Restes de virus, estomac affoibli et dérangé, inappétence, insomnie, mélancolie profonde.

209. Estomac fatigué et sans fonctions, restes de virus, hypocondrie, poitrine foible et échauffée, insomnie.

210. Gonorrhée compliquée, paraphimosis, ensuite phimosis, chancres, surabondance de bile, restes d'anciennes maladies vénériennes, insomnies inquiétantes.

211. Gonorrhée ancienne renouvellée, affection scorbutique, sciatique dans les reins, hypocondrie.

212. Poitrine foible, échauffée et épuisée, crachement de sang, estomac sans fonctions.

213. Amas de bile et de glaires, étouffemens, étourdissemens, dispositions à l'hydropisie de poitrine, toux catarreuse.

214. Enfant de 6 ans, jambe et cuisse gauche brûlées, nerfs retirés, âcreté, surabondance d'humeurs.

215. Paralysie de la jambe et de tout le côté gauche, dans un sujet de 67 ans, singulièrement soulagé.

216. Gonorrhée invétérée, fausse-couche avec

suppression de lochies, inflammation, fièvre, anthrax, clous au ventre, lait répandu.

217. Coliques bilieuses et venteuses, périodiques, marasme, vapeurs hypocondriaques, estomac dérangé.

218. Virus mal traité et négligé, chancres cangrenés, masse entière d'humeurs viciées.

219. Echauffement du sang par fatigues et veilles, estomac dérangé dans ses fonctions.

220. Lèpre croûteuse et écailleuse aux extrémités, virus, âcreté et vice général des humeurs.

221. Fièvre inflammatoire, constipation extraordinaire et rebelle à tout remède, fonctions de l'estomac entièrement supprimées, vomissemens, spasmes, convulsions, sujet de quatre ans, extrêmement gras, écorché fortement aux cuisses, aux parties et à l'anus.

222. Complications de maladies remarquable, goutte froide dans toute l'habitude du corps, paralysie marquée aux extrémités, sciatique marquée dans les reins, commencement d'hydropisie, dissolution du sang, extrême âcretè, dartres de la plus grande force partout le corps, surabondance d'humeurs, sujet vigoureux et gras de quarante-cinq ans, prodigieusement soulagé en peu de temps, avec espoir de guérison.

223. Fièvre lente bilieuse et vermineuse, âcreté dans le sang, héréditaire, sujet de huit ans.

224. Obstructions au foie, vapeurs hystériques, commencement de phthisie pulmonaire.

225. Extrême foiblesse de la vue, fluxion des yeux, migraine, restes de virus, fleurs blanches.

226. Goutte remontée dans la poitrine, affection scorbutique, marasme, coliques de *miséréré*.

227. Chûte, contusion, estomac sans fonctions, ne digérant plus, reste de temps critique.

228. Diminution et presque suppression de règles, coliques et douleurs de reins considérables, migraine périodique, estomac sans fonctions, hémorroïdes.

229. Règles supprimées après couches, lait répandu, bile épanchée, dépérissement et fièvre,

230. Rétention et suppression d'urine avec inflammation dans les vaisseaux urétères, amas de glaires, fluxion des yeux, maux de tête.

231. Obstruction dans les ovaires et dans la rate, sujet de soixante ans; estomac ne pouvant rien supporter, fonctions du corps entièrement perdues, déperdition totale de forces, insomnie, dissolution du sang.

232. Acreté héréditaire, dartres, lèpre au menton et au col, obstructions au mésentère, bile répandue, estomac détruit par le mal et les remèdes, consomption, fièvre étique, constipation, hémorroïdes, maladie compliquée, rebelle à tout remède et à tout traitement.

233. Dispositions à la paralysie, humeurs congelées dans la tête, bile jetée dans le sang, estomac sans fonctions.

234, Vapeurs hystériques, estomac affoibli et échauffé, étourdissemens, mal-aise habituel, surabondance d'humeurs, migraines.

235. Virus, gonorrhée invétérée, traitée par plusieurs professeurs et toutes sortes de remèdes sans soulagement, carnosités, ulcères au canal de l'urètre, engorgement dans les glandes prostates, paralysie du muscle sphincter, sujet de 55 ans, ne pouvant uriner sans bougies depuis nombres d'années, écou-

lement virulent et abondant ; bougies supprimées, élasticité et force rendues au muscle, carnosités détruites, le reste en train de guérison.

236. Rectum crevé en prenant un remède, abcès formé, inflammation, fièvre continue et ardente, douleurs insupportables, sujet de 50 ans, abandonnée pour morte, guérie par suppuration naturelle, quantité de pus sorti au moyen des injections du *Régénérateur* par l'anus avec du lait et sans lait, pour tout remède.

237. Grande mole skirreuse et hydropisie de matrice, volume énorme depuis 17 mois, virus, incurable, mais très-soulagé et même diminué par l'usage du *Régénérateur*.

238. Maladie vénérienne, complète et invétérée avec dartres à l'anus, chancres, galle, âcreté générale, sujet de 17 ans.

239. Etourdissemens, vertiges, estomac usé, ne faisant plus de fonctions, insomnie.

240. Restes de virus, fleurs blanches, estomac affoibli, surabondance de bile, vapeurs hystériques, chagrins, mélancolie, commencement de grossesse, extravagante, vomissemens.

241. Gonorrhée, dispositions à l'ictère.

242. Vapeurs hystériques, règles presque supprimées, avec coliques violentes ; maux de reins, difficulté d'uriner, chaleur excessive d'entrailles, taches farineuses à la peau.

243. Bile enflammée et extravasée, bubons considérables et de mauvaise qualité à la cuisse, virus invétéré.

244. Acreté et salure dans toute l'habitude du corps, virus, dartres aux parties et à l'anus avec démangeaisons insoutenables, abondance de bile.

245. Dartres, virus rebelle et invétéré.

246. Morsure considérable d'un chien, au-dessus de l'œil droit, peur et fièvre.

247. Rétention d'urine et strangurie depuis nombre d'années, sujet de 40 ans ne pouvant se passer de bougies, sciatique dans les reins, restes de virus invétéré, réplétion d'humeurs, anthrax plegmoneux à la cuisse gauche, très-enflammée et causant des douleurs aiguës, guéri en très-peu de temps.

248. Estomac fatigué et noyé de bile, insomnie, dégoût continuel.

249. Vapeurs hystériques, spasme, obstructions *colera morbus*, insomnie, dispositions à l'ictère, chagrins, dépérissement total, règles presque supprimées.

250. Jeune fille de 12 ans, les deux jambes écrasées, sans rupture, par une voiture, fièvre, galle rentrée ; gourme.

251. Abondance de bile, insomnie, dégoût, estomac usé, fonctions du corps perdues, insomnie, inappétence.

252. Règles supprimées avec douleurs considérables, lait monté à la tête, estomac sans fonctions, chagrins, vapeurs, corps sans fonctions, marasme, tendance à la phthisie pulmonaire.

253. Femme en couche, révolution considérable, suppression de lochies, lait remonté à la tête, fièvre inflammatoire, hémorroïdes, coliques, migraine.

254. Enfant de 12 ans épuisé par les remèdes et abandonné sans espoir, vomissemens, maux de tête excessifs, constipation opiniâtre, fièvre étique, sueurs colliquatives.

255. Goutte froide dans la poitrine, sujet de 55 ans, vapeurs hystériques, marasme, manie soulagée.

256. Vapeurs hypocondriaques, coliques, estomac sans fonctions et noyé de bile.

257. Vapeurs hystériques, lait répandu, obstructions à la rate, fluxion des yeux considérablement enflammés, migraine.

258. Acreté générale, salure, bile enflammée, amas glaireux dans les reins, dartrés sur-tout le corps, dégoût, insomnie, estomac sans fonctions.

259. Etourdissemens, vertiges, obstructions formées au mésentère, dispositions à l'apoplexie, estomac absolument sans fonctions par la débauche, restes de virus mal traité.

260. Ulcère à la matrice, virus, écoulement ichoreux, maux et foiblesse d'estomac considérables, vapeurs hystériques, dépérissement.

261. Gonorrhée virulente, amas glaireux et bilieux, insomnie.

262. Enfant de 6 ans avec fièvre ardente, convulsions, spasme, ensuite petite vérole confluente, dépôt jeté sur les yeux.

263. Sujet de 60 ans, ophtalmie invétérée, amas de bile, estomac sans fonctions.

264. Rhume négligé, poitrine affectée, engorgement des poumons, insomnie, difficulté de respirer, sueurs colliquatives, dégoût, dépérissement considérable.

265. Hémorroïdes considérablement enflammées, goutte sciatique dans les reins, amas de bile et de glaires.

266. Règles presqu'entièrement supprimées, hémorroïdes, entrailles échauffées, coliques et maux

de reins tous les mois, maux d'estomac, fleurs blanches.

267. Gonorrhée invétérée, dépérissement.

268. Coqueluche, spasme, dentition convulsive.

269. Coqueluche, convulsions, fièvre étique.

270. Amas de bile et de glaires, estomac détruit par la débauche.

271. Surabondance de bile, commencement de sciatique, pied foulé.

272. Podagre, goutte remontée, jambe écorchée et foulée, sujet de 65 ans.

273. Commencement d'hernie ou descente, dentition, grande chaleur du sang.

274. Commencement de fièvre putride, bouche enflammée, aphtes aux lèvres, affection scorbutique.

275. Chûte énorme, contusion totale, sang extravasé et menaçant suppuration, à la jambe gauche, guérie en peu de jours.

276. Extravasion de bile, gonorrhée, complication.

277. Grand échauffement, boutons, âcreté, chaleur de poitrine.

278. Goutte froide, restes de virus, extrême âcreté.

279. Grand épuisement, fistule à l'anus, affection scorbutique.

280. Grand échauffement du sang, commencement d'étisie, vapeurs hystériques.

281. Enfant abandonné, flux de sang, parties très-enflammées, fièvre ardente et convulsive.

282. Estomac fort dérangé, gonorrhée rebelle et invétérée.

283. Vapeurs hypocondriaques, bile échauffée, estomac sans fonctions, grande foiblesse.

284. Bile extravasée, vapeurs hystériques, maux de tête, migraine insupportable, suppression des fonctions du corps, fièvre ardente.

285. Estomac dérangé, gonorrhée invétérée.

286. Restes de virus, aphtes, estomac absolument sans fonctions, indigestion cruelle, fièvre ardente.

287. Gonorrhée rebelle, bile extravasée.

288. Vapeurs hypocondriaques au plus fort degré, manie, inappétence invincible, fonctions du corps supprimées.

289. Bile et humeurs surabondantes et enflammées, fonctions de l'estomac et du corps perdues.

290. Dérangement des règles, fleurs blanches, estomac fatigué, vapeurs hystériques, insomnie.

291. Goutte froide, vapeurs hystériques, épaississement de la lymphe et des humeurs, suffocation; sujet de 70 ans.

292. Blessure considérable à la cuisse, avec convulsions.

293. Estomac délabré, virus compliqué et invétéré avec tumeurs, bubons, galle, etc.

294. Virus mal traité et ancien, poitrine échauffée et très-affoiblie.

295. Commencement de pulmonie, vapeurs hystériques au plus fort degré.

296. Commencement d'asthme, grande réplétion d'humeurs, goutte rose, vertiges.

297. Virus mal traité et invétéré.

298. Virus mal traité avec tumeurs considérables aux aines, fièvre ardente, foiblesse extrême.

299. Goutte froide, membres impotens et perclus, fluxion de poitrine avec crachement de sang, fièvre bilieuse pendant le traitement, sujet de 50 ans.

300. Suppression subite des règles pour cause de saisissement, peur, fièvre ardente, constipation considérable.

301. Estomac délabré et usé; catarre, disposition à l'apoplexie.

302. Enfant de 8 mois, mal-sain, couverts de clous et presqu'en étisie.

303. Vapeurs hystériques au plus fort degré, fleurs blanches, grand échauffement de sang, àcreté, bile répandue.

304. Virus ancien et gonorrhée nouvelle, écoulement sanguin et virulent, affection scorbutique.

NOMS ET DEMEURES

DE PERSONNES

QUI ONT ÉTÉ SOULAGÉES ET GUÉRIES

PAR

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL.

AVERTISSEMENT.

JE dois prévenir que cette liste qui est par ordre alphabétique, n'a aucun rapport de placement avec la liste précédente qui contient la spécification des maladies que le *Régénérateur* a soulagées ou guéries.

J'ai cru devoir l'attention aux personnes qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance, de leur laisser la liberté de dire le genre de maladies pour lequel elles s'étoient servies du *Régénérateur*, ou de le taire si elles le jugeoient à propos.

Je n'ai fait mention que de celles qui m'ont donné leur nom, et je n'ai mendié de certificats auprès d'aucune, voulant qu'elles puissent s'expliquer avec toute franchise sur la bonté du remède. Je dois dire que cette liste ne contient que la plus foible partie des noms de ceux que j'ai guéri avec mon seul remède. J'ai eu d'abord beaucoup de pauvres, qui sont le patrimoine des épreuves, j'ai eu la consolation qu'aucune n'a été funeste; cependant je n'ai refusé mes soins ni mon remède à aucun indigent.

Mon

Mon eau n'a été préconisée dans aucuns papiers publics, je n'ai jamais fait répandre d'annonces imprimées, et celle-ci est la première ; j'ai conquis des pratiques par mes cures, et un malade soulagé et guéri m'en a adressé d'autres.

Cette méthode est lente, mais elle est honorable et sûre.

MESSIEURS,

A.

Agnian (le père), aux Carmes, rue de Vaugirard.
Amavet, à Londres, John Street Golden Square, N°. 8.
Aillier, rue Taitbout, N. 15.
Amiot l'aîné, banquier, rue Saint-Thomas-du-Louvre, hôtel Royal-Princesse.
Amiot son frère, rue Froid-manteau, hôtel de Nevers, N. 37.
André (Dame), boulangère, rue Montmartre, près celle Plâtrière.
Archambeau de la Perrière, procureur à Nevers.
Audoir, avocat du Roi, à Montelimart.

B.

Badet (Dlle.), porte et carré Saint-Martin, N. 383.
Batissier, ancien conseiller au Châtelet de Paris, maison de M. de Mahay, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, N. 18.
Beaumont (Dlle.), maison de la loueuse de chaises de la Madeleine, faubourg Saint-Honoré, à côté de l'Eglise.

MESSIEURS,

Beaumont (Dame), maison de M. Boulanger, notaire à Beauvais.

Beauvoir (de), au Château de Beauvoir, près de Sise-sur-Loire, dans le Nivernois (*).

Bellette (Dlle.), chez mademoiselle Guerrin, rue d'Argenteuil, N. 95.

Beloyer (Dlle. Emelande), chez M. Huchon père, à Sceaux.

Bergeron, premier commis des finances.

Bernard (Dame), chez M. le Grand, rue Saint-Honoré, en face de la Barrière des Sergens, maison du ceinturier, au premier.

Bertrand fils, rue des Vieux-Augustins, maison du distillateur, N. 51. C'est celui du N. 262.

Bimiler, hôtel de Tours, rue du Paon, faubourg Saint-Germain.

Bizouart (Thomas), rue Thiroux, Chaussée d'Antin, N. 3.

Bizouard (Madame), son épouse.

Bizouard (Dlle.), leur fille.

Blanchard, piqueur, aux écuries du Roi, rue Saint-Honoré.

Blanchard (M. l'abbé), maison de M. Boulard, rue des Rosiers, au Marais.

(*) M. de Beauvoir s'est servi du *Régénérateur* pour sauver de l'épizootie qui régnoit dans le Nivernois, tous ses bestiaux dans l'année 1789.

Il a de même employé le *Régénérateur* avec succès contre plusieurs genres de maladies, dont il m'avoit adressé la description, ainsi que celle de la maladie des bestiaux dans le pays qu'il habite.

MESSIEURS,

Bocciardi, sculpteur des menus plaisirs du Roi; rue Saint-Sébastien, au Pont-aux-Choux, N. 22.

Boisgirault, médecin françois à Londres, John Street Golden Square, N. 8. C'est celui du N. 15.

Bonneterie (Dlle. de la), rue du faubourg Saint-Jacques, N. 130.

Bordet fils, chez M. Rostenne, rue Beauregard, maison de M. Pourat, apothicaire, en face de la rue Neuve Saint-Etienne.

Bourgeau, commissionnaire des diligences, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Bourgeois fils, marchand de drap, rue des Bourdonnois, N. 22.

Bourguignon, marchand de vin, rue de l'Eperon, en face de celle du Battoir, faubourg Saint-Germain.

Branchu (Dlle.), au bureau de loterie, rue du faubourg Saint-Martin.

Bricard, chez M. Lamotte, musicien de la chapelle du roi, rue Neuve des Petits-Champs, N. 63.

Broquin, à la manufacture des glaces, faubourg Saint-Antoine.

Bureau, hôtel de Verneuil, rue des Filles-Saint-Thomas.

Butheux, pensionnaire du Roi, rue Coquillière, au coin de celle Coq-Héron, maison du chapelier.

C.

Cambon, place Maubert, chez M. Garson, N. 8. C'est celui du N. 33.

Cambon (sa fille). C'est celle du N. 24.

Caution (Dame), la mère, marchande fruitière,

Cloître Sainte-Opportune, au coin de la rue des Lavandières.

Cernon (baron de), député à l'Assemblée Nationale, rue Neuve Saint-Eustache, N. 22.

Cerveau, marchand épicier, confiseur, Enclos Saint-Martin, au Paradis-Terrestre.

Cerveau (Dame), son épouse.

Chalieu, rue basse Saint-Denis, N. 11. S'adresser à Madame de la Tour, même maison.

Chalieu (Dame), son épouse.

Champenois (Vincent), marchand fabriquant éventailliste, rue Meslée, N. 32. C'est celui du N. 64.

Champenois, son frère.

Champenois (Dame), sa belle-sœur.

Rozette (Dlle.), leur nièce, même maison.

Champion, rue des Vieux-Augustins, N. 57.

Champion (Dame), son épouse.

Chanet (Thérèse), cuisinière de M. Matran, maître menuisier, rue du Four-Saint-Honoré.

Châtillon (Dame), marchande fruitière, rue des Vieux-Augustins, N. 57.

Chauchard, secrétaire de Madame la Princesse de Berghes, rue de l'Echelle, N. 11.

Cherer, rue Croix des Petits-Champs, N. 74.

Cliquet (Dame), marchande fruitière, rue Soly, maison du Serrurier. C'est celle du N. 275.

Colombeau, inspecteur à la manufacture des glaces, faubourg Saint-Antoine (*).

(*) Un grand nombre d'ouvriers de tout âge et de tout sexe pour différentes sortes de maladies, plaies, blessures, etc. travaillant à la manufacture des glaces. S'adresser à M. Colombeau pour les détails.

MESSIEURS,

Colombeau (Dlle.), marchande lingère, porte et carré Saint-Martin, au Cheval Blanc.
Colombeau (Dlle. Tonton), sa sœur.
Cormon (Dame), marchande de vin à la barrière Sainte-Anne.
Cormon (Dlle.), sa fille. C'est celle du N. 203.
Criston (de), caissier à la manufacture des glaces.
Criston (Mlle.), sa fille.
Cuenin (Dlle.) l'aînée, maîtresse couturière en robes, rue du Four Saint-Germain, près le préau de la foire, N. 9.
Cuenin (Dlle.), la cadette, même maison.
Sophie (Dlle.), leur niéce. C'est celle du N. 148.

D.

D'amour, hôtel d'Espagne, rue de Richelieu.
D'argent (Dame), rue des Orties, aux guichets du Louvre, N. 62.
D'argent, son fils.
Daudet de Jossan, cour de la guerre, à l'Arsenal.
Daudet de Jossan (Dame), son épouse.
Daudet de Jossan l'aîné, leur fils.
Daudet de Jossan (Dlle.), leur fille.
Daudet de Jossan, leur fils cadet.
Dazard, maître perruquier, rue Saint-Honoré, au coin de celle du Champ-Fleury.
Dazard (Dame), son épouse.
Deaugustini, maître de langues, rue des Vieux-Augustins, N. 9.
Demaillot l'aîné, rue Froid-Manteau, hôtel de Nevers, N. 37.
Demaillot le cadet, son frère, même hôtel.

MESSIEURS,

Denise, chez M. Fauchonneret, maître Boulanger, Cloître Sainte-Opportune.

Desarmoises, rue des Capucins, Chaussée d'Antin.

Deschamps (Dame), actrice du théâtre de Monsieur, rue de Richelieu, hôtel de la Paix.

D'hagny (Dame), rue de la Lune; N. 33.

D'harmeville, premier commis de la marine pour les Colonies, rue de Chartres, N. 347.

D'harmeville (Dame), son épouse.

D'harmeville (Dlle.), sa fille.

D'honnières, officier au régiment de Bretagne, à Strasbourg.

D'orvillier (Dame), rue Caumartin, N. 32.

D'orvillier, son fils.

Victoire (Dlle.), femme de chambre de Madame D'orvillier.

Drouart (Dlle.), maîtresse couturière en robes, rue de Provence, hôtel des écuries d'Orléans.

Duchesne de Versoix, intendant de la maison de *Madame*, au Licée, rue des Bons-Enfans.

Duchesne (Dame), maîtresse d'école, rue des Vieux-Augustins, N. 57.

Ducis, de l'académie françoise, rue de Tournon, N. 6.

Dulac (Dame), rue S.-Honoré, en face des Jacob. N. 69.

Dumenil (Dame), rue de Provence, près celle du faubourg Montmartre, N. 5.

Du Plessis, hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré.

Du Plessis (Dlle.), sa fille aînée.

Du Plessis (Dlle.), la cadette.

Dupuy (Dame), rue des Vieux-Augustins, N. 57.

Durand, ancien notaire, vieille rue du Temple,

hôtel le Pelletier, N. 76. C'est celui du N. 104. Il est actuellement dans l'Inde, il y a plusieurs de ses lettres qui constatent l'usage heureux qu'il a fait du *Régénérateur* dont il a emporté une provision pour lui dans l'Inde.

Duval (Dame), rue du Ponceau, N. 2.

Duval (Sophie), sa fille, même maison.

Dutheil (M. le chevalier), hôtel Royal, place du Palais-Royal.

E.

Edeli, porte Montmartre, maison de M. Nicolas, à côté du marchand papetier, sur les Boulevards.

Etienne, maître perruquier, rue Saint-Nicolas, chaussée d'Antin.

F.

Fissier, garde-nationale du centre, district du petit Saint-Antoine.

Flamand, ouvrier aux bâtimens du Palais-Royal, rue de la Mortellerie, N. 20.

Fleury, hôtel Lusignan, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré.

Fossey, rue du Ponceau, N. 33.

François, jardinier fleuriste du Roi, rue de la Roquette, faubourg Saint-Antoine.

G.

Gandolff, capitaine au régiment de Royal-Liégeois, hôtel de Bretagne, rue des Petits-Champs.

MESSIEURS,

Gandolfi, physicien, mécanicien, rue des Vieux-Augustins, N. 9.

Garnon (Dame), maîtresse de pension à Sceaux, près le Parc.

Goossens (Dame), fauxbourg St.-Martin N. 19.

Goujaud, élève en chirurgie, attaché à l'Hôtel-Dieu.

Grammont (comte de), rue de Grammont, N. 5.

Grandmaison (de), ancien maître des comptes, rue du Sentier, N. 35.

Guedon (Dame), repasseuse de linge, rue des Boucheries-Saint-Honoré, N. 8.

H.

Héloïse (Dlle.), chez M. Colombeau, inspecteur à la manufacture des glaces, faubourg Saint-Antoine.

Hénin (Dame), épouse de M. Hénin, ancien maître d'hôtel du Roi, rue Saint-Jacques, après le marché Sainte-Geneviève, N. 112.

La cuisinière de Madame Hénin.

Hénin (chevalier d'), chargé des affaires de France à Venise.

Henry (Dame), maison de M. André, horloger au Temple, près l'hôtel des Bains. C'est celle du N. 299.

Une dame Angloise, chez Madame Henry.

Henry, valet de chambre de M. Amiot, hôtel Royal-Princesse, rue Saint-Thomas du Louvre.

Houdaye, marchand de bois à brûler, au Gros-Caillou.

Houssaye, marchand de vin, chaussée d'Antin.

Houssay, officier de M. de Maussion, rue Neuve des Mathurins, N. 44.

Hubart (Dame), rue des Vieux-Augustins, N. 57. C'est celle du N. 185.
Huchon, maître boulanger à Charonne.
Huchon (Dlle.), sa fille.
Son petit neveu.
Huret (Dame), portière, rue des Vieux-Augustins, N. 57. C'est celle du N. 183.
Toinette (Dlle.), sa petite-fille.
Husson, secrétaire au comité de liquidation, chez Madame de la Tour, rue Basse-St.-Denis, N. 11.

J.

Jecquier, rue de Richelieu, hôtel de Louis XVI.
Jéoffroy, garçon teinturier, rue Saint-Landry en la Cité, près l'hôtel de Megrigny.
Josset (Dlle.), actrice du théâtre de Monsieur, rue de Provence, N. 6.
Jousselin, marchand tailleur d'habits, rue de la Limace, près celle des Bourdonnois, N. 3.
Jousselin sa fille, enfant de 3 ans.
Jousselin, sa fille aînée.
Jousselin, son fils.
Jousselin, son frère.

K.

Kornmann (Dame), rue de Paradis, au Marais, N. 3.

L.

Laban, marchand crémier, au coin de la rue de Richelieu et des Petits-Champs.
Lafarge, rue des Blanc-Manteaux, N. 53.

Lamard, architecte, rue du faubourg Saint-Martin, au bureau de loterie.
Lamard (Dame), son épouse.
L'ami, marchand bijoutier, sous les galeries du Palais-Royal, N. 9.
Lamotte, musicien de la chapelle du roi, rue Neuve des Petits-Champs, N. 63.
Lamotte (Dame), son épouse.
Langres, rue des Fossés-S.-Germain l'Auxerrois, N. 21.
Laroserie (Dame), rue du Théâtre François, au bureau de tabac.
Laroserie, son fils. C'est celui du N. 120.
Laroserie, sa fille. C'est celle du N. 273.
Latour (Dame de), rue Basse Saint-Denis, N. 11.
Latouraudais (de la), Américain de Saint-Marc, hôtel d'Espagne, rue de Richelieu.
Lavaux (Dame), marchande chaircuitière, cloître Sainte-Opportune.
Lavaux (Dlle.), sa fille.
Le Bas, père, directeur de la poste à Frevent en Artois.
Le Bas, fils aîné, homme de loi, à Saint-Pol en Artois.
Le Bas, fils cadet, actuellement à la Martinique.
Le Bègue, rue Meslée, N. 25.
Le Bègue (Dame), son épouse.
Le Bègue (Dlle.), leur fille.
Le Bègue, leur fils.
Le Blond (Dlle.), aux écuries du Roi à Versailles.
Le Bon, compositeur de l'eau de Mélisse des Carmes, rue de Vaugirard.
Le Brun, mécanicien, rue des Prêtres-Saint-Paul, chez M. Allard, inspecteur des fermes, N. 31.

MESSIEURS.

Leclerc (Dame), rue du faubourg Saint-Antoine, à côté de M. Santerre, brasseur, chez le faiseur de billard. C'est celle du N. 51.
Leclerc, son mari.
L'écuyer (Dame), rue Basse-Saint-Denis, N. 9.
Lefèvre, au passage du Café de Foix, rue de Richelieu.
Le Français, quai de l'Ecole, N. 4.
Le Français (Dlle.), sa fille.
Léger (Dame), rue de Varennes, faubourg Saint-Germain, hôtel de Tessé, N. 44.
Léger son fils, secrétaire-greffier de l'Assemblée Nationale.
Legrand (Dame), rue St. Honoré, en face de la barrière des Sergens, maison du ceinturier, au premier.
Legrand, son mari.
Legrand, Américain de Saint-Marc, rue Royale, butte Saint-Roch, n. 24.
L'empereur (Dame), rue Saint-Jacques, après le marché Sainte-Geneviève, n. 112.
Lejeuneur, hôtel de Megrigny, rue Saint-Landry, en la Cité.
Leroi, garde nationale cavalerie, rue Beauregard, au coin de la rue Neuve Saint-Etienne.
Leucenne, marchand forain, rue du Bout-du-Monde, maison du chaudronnier, n. 20.
Leucenne (Dame), son épouse.
L'heureux, rue de Bourbon-Villeneuve, n. 42.
L'heureux (Dame), son épouse.
Liegeon, architecte, rue Neuve des Petits-Champs, n. 129.
Liegeon (Dame), son épouse.
Liegeon (Dlle.), leur fille.

MESSIEURS,

Liegeon, leur fils.

Une bonne vieille femme du village de Lusancy, près la Ferté-sous-Jouarre ; c'est celle du n. 27. C'est madame Liegeon elle-même qui l'a traitée sur les lieux avec le *régénérateur*.

Liodet (Dame), ravaudeuse, au marché des Enfans-Rouges.

Lionnois, rue des Vieux-Augustins, n. 57.

Lionnois (Dame), son épouse.

Logaret, ancien garde-françoise, maître-d'armes au théâtre des Italiens.

L'orthior, graveur des médailles du roi, rue d'Angivillier, hôtel des Américains.

Luce, rue du Doyenné Saint-Thomas du Louvre, n. 4.

M.

Madibost (Chevalier de), rue neuve Saint-Marc, hôtel d'Orléans, n. 9. M. Hugou de Basseville et toute la maison connoissent la cure, presque désespérée.

Mahay (Dame de), rue des Deux-Portes Saint-Sauveur, n. 18.

Une demoiselle, chez M. de Mahay.

Maheas, ancien contrôleur de la caisse des domaines du roi. Il est actuellement à Londres ; mais M. Taitaud, maître en chirurgie, rue des Arcis, n. 31, attestera la cure ; il l'a vue avec moi, et M. Maheas lui a rendu compte chez M. Ruggieri, où il demeuroit alors, de l'effet du Régénérateur sur lui, et de sa maladie. C'est celui du n. 5.

MESSIEURS,

Mallet (Dame) rue de Richelieu, au coin de celle du petit rempart, maison de l'épicier.

Mallet, maître tailleur d'habits, rue de la Fayette, près celle des Prouvaires, maison du dégraisseur.

Mariane (Dlle.) cuisinière de madame Liegeon, Rue neuve des Petits-Champs, n. 129.

Martin (Dame), marchande de vin, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, près l'Apport-Paris, à la Tour d'argent.

Mary fils, marchand limonadier, au coin de la rue Chabannois, et rue neuve des Petits-Champs. C'est celui du n. 31.

Masson (Dame), loueuse de carrosses, à la porte Saint-Honoré, maison d'un chapelier.

Masson (Dame), rue de Condé, n. 8.

Masson (Dlle. Louise), sa fille.

Matran fils, maître menuisier, rue du Four Saint-Honoré.

Merlier, curé de Lusancy, près la Ferté-sous-Jouarre.

Meunier, rue des Arcis, n. 31. C'est celui du n. 126.

Michel (Dame), chez madame la baronne de Molo, rue Bergère, n. 20.

Michel, son mari.

Miller (Dlle.), chez M. Guerin, petit hôtel Charost, rue des Vieux-Augustins.

Montaset, chez M. Vadelorge, marchand boucher, au cloître Sainte-Opportune.

Montpinçon (Comte de), officier au régiment de Boulonois, à Schelestat.

Monval (Dame), rue des cinq Diamans, la cinquième porte cochère, à droite.

Morillon (Dlle. de), chez la marquise de Johanne, rue du faubourg Saint-Jacques, n. 148.

Morin, rue des Vieux-Augustins, n. 11.
Morin (Dame), son épouse.
Une petite fille, chez M. Morin. C'est celle du n. 250.

N.

Nérac (Comtesse de), rue basse Saint-Denis, n. 11.
Noroy, directeur de la manufacture des glaces.
Nuldin (Dlle.), rue Mercière, n. 40, près la nouvelle Halle.

O.

La servante de madame Oblette, rue Saint-Séverin, en face de la porte de l'église, maison du papetier.

P.

Parille, employé à la poste aux lettres, rue de Clery, maison du serrurier, en face du corps-de-garde.
Painteur (Dame), rue Saint-Pierre du Pont-aux-Choux, n. 19.
Pathas (Me.) rue de Fourcy, à l'Estrapade, n. 6.
Pays, homme de loi, rue du Doyenné Saint-Thomas du Louvre, n. 4.
Pelletier (Dame), marchande ébéniste, rue des Vieux Augustins, n. 57. C'est celle du n. 190.
Pelletier son fils, même maison.
Poirier, chez M. Lamotte, musicien de la chapelle du roi, rue Neuve des Petits-Champs, n. 63. C'est celui du n. 22.

MESSIEURS,

Pougin de Villeneuve, à Orléans, rue Euverte.
Premont (Dame), portière, rue des Deux-Pores Saint-Sauveur, n. 17 et 18. C'est celle du n. 236.
Premont son mari.
Puri, rue des Lavandières, cloître Sainte-Opportune, n. 6.
Puri (Dame), son épouse.
Puri (Dlle.), leur fille.
Puri leur fils.

Q.

Quesnay de Saint-Germain, député extraordinaire de la ville de Saumur, logé à Paris, Cul-de-sac de la Fosse aux Chiens, rue des Bourdonnois, hôtel de Valois.
Quiriol, frotteur de madame Liegeon, rue Neuve des Petits-Champs, n. 129.

R.

Regnard, délivreur aux écuries du roi, rue Saint-Honoré.
Regnard (Dame), son épouse. C'est celle du N. 75.
Regnard (Dlle. Emée), leur nièce, chez M. Bizouard, rue Thiroux, Chaussée d'Antin, N. 3.
Regnard le jeune, employé à la manufacture des glaces, faubourg Saint-Antoine.
Regnier (Dame), coëffeuse, rue Beauregard.
Regnier son fils.
Renoir (Dame), doreuse sur métaux, rue des Vieux-Augustins, N. 57.
Renoir (Dlle.), sa fille aînée. C'est celle du N. 191.
Renoir (Dlle.) cadette, sa fille.

MESSIEURS,

Madame sa tante.

Richard fils, piqueur du roi, aux écuries du roi, rue Saint-Honoré. C'est celui du N. 39.

La servante de M. Richard.

Richard (Dame), portière, rue Neuve-des-Petits-Champs, N. 129.

Rodrigue (Dame), rue de la Verrerie, N. 12.

Rondono fils, rue des Gravilliers, au bureau de loterie. C'est celui du N. 100.

Rondono (Dlle.), sa sœur. C'est celle du N. 101.

Roquet (Dame), dite Touranjou, épouse du maréchal-ferrant, aux écuries du Roi, rue Saint-Honoré. C'est celle du N. 29. M. Taitaud, maître en chirurgie, rue des Arcis, N. 31, l'a vue pendant sa maladie avec moi.

Rose (Mlle.), chez M. l'Orthior, graveur des médailles du roi, rue d'Angivillier, hôtel des Américains.

Rostenne, commis au Trésor Royal, rue Beauregard, maison de M. Pourat, apothicaire.

Rostenne (Dame), son épouse,

Rostenne, négociant, près la Bourse, à Nantes.

Roubin, officier au régiment de Bretagne, à Strasbourg.

Royer, marchand de dentelles, rue des Bourdonnois, N. 21.

Rot, rue Saint-Martin, près la fontaine de l'ancienne prison, à la manufacture des cartons, N. 31.

Rot (Dame), son épouse.

Savy,

MESSIEURS,

Savy, rue de Richelieu, au passage du café de Foix, maison du notaire.

Saint-Jean, domestique de M. d'Harmeville, rue de Chartres, N. 347.

Sa femme, cuisinière de M. d'Harmeville, à Versailles, rue des Tournelles.

Segretain, garde-national du centre, compagnie de Blanchard. District du petit Saint-Antoine.

Seillant (de), capitaine aux invalides.

Sergent, rue de Bourbon-Ville-Neuve, au coin de celle des Filles-Dieu, N. 18. C'est celui du N. 17.

Sophie (Dlle), chez mademoiselle Colombeau, marchande lingère, porte et carré Saint-Martin, au Cheval Blanc.

Soye (Dame de), rue du Paon, faubourg Saint-Germain, vis-à-vis l'hôtel de Tours. C'est celle du N. 10.

T.

Tetrechenne (Dame), maîtresse tailleuse, rue des Lavandières, cloître Sainte-Opportune, N. 6.

Tournezi, rue des deux Portes Saint-Sauveur, N. 22.

Tournezi (Dlle), chez M. son père, même maison.

Truffer, professeur au collége d'Harcourt, rue de la Harpe. C'est celui du N. 212.

V.

Vadelorge, marchand boucher, cloître Saint-Opportune.

Vadelorge (Dame), son épouse.

Vadelorge (Dlle), sa sœur.

Varin, marchand fruitier, rue Chabanois. C'est celui du N. 18.

MESSIEURS,

Varré, marchand épicier, cloître Sainte-Opportune, à la Bonne Foi.

Varré (Dame), son épouse.

Varré (Dlle), leur fille.

Varré leur fils. C'est celui du N. 133.

Vassal, marchand boulanger, rue du Bacq près celle de Grenelle. C'est celui du N. 45.

Vecques (Toussaint), garçon boucher, rue Saint-Nicolas, chez M. Huré, marchand boucher.

Viez (Dame), rue Neuve des Petits-Champs, N. 24.

Viez (Dlle) l'aînée, sa fille.

Viez (Dlle) la jeune, sa fille.

Vignier, chirurgien pour sa pratique, rue de la Croix, près celle des Fontaines, maison de M. Borgnis banquier.

Vignier, marchand fayancier, rue Neuve des Petits-Champs, N. 133.

Vignier (Dame), son épouse.

Vignier (Dlle), leur fille.

M. Riquet, ami de M. Vignier.

Villarsy (de), au Palais Royal, N. 65.

Villarsy (Dame de) la mere.

Villette, caissier à la manufacture des glaces, faubourg Saint-Antoine.

Vilmonde (Dame de), rue du faubourg du Temple, à côté de la croix, maison de M. Raymond.

Virchaux, rue neuve Saint-Marc, N. 9, hôtel d'Orléans.

Y.

Yvernois (Dlle d'), rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain, N. 53.

MANIÈRE

D'USER DU REMEDE

INTITULÉ:

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL,

SELON LES DIFFÉRENS GENRES DE MALADIES.

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL, peut être employé comme curatif et comme préservatif. Je donnerai d'abord la méthode pour s'en servir comme curatif, selon les différens genres de maladies ; j'indiquerai ensuite la manière de l'employer comme préservatif.

La méthode générale de prendre ce remède, c'est d'en mêler depuis une demi-cuillerée à bouche, jusqu'à la cuillerée entière dans une pinte d'eau, selon l'âge et la force des malades.

Il faut en boire au moins la pinte ainsi préparée par jour, sur-tout deux verres à jeun ; le reste peut être bû dans les repas en le mêlant avec du vin, quelques heures après les repas, en y mettant seulement alors un peu de sucre. On peut en boire deux et trois pintes par jour.

L'effet de cette boisson étant de délayer et de tremper les humeurs, il faut, dans tous les cas de maladies existantes, se purger dix à douze jours après qu'on a commencé l'usage du *Régénérateur*, au moins trois fois, en laissant quatre jours d'intervalle entre les purgations, avec une poudre pré-

parée, que je distribue également avèc mes bouteilles, et qui est prise dans les matières mêmes de la composition du *Régénérateur*, ou avec toute autre médecine.

On répète plus souvent les purgations, lorsqu'il y a abondance d'humeurs.

Les femmes ne se purgeront point pendant leurs règles, mais elles peuvent se purger, même étant grosses ou en couche, avec mes poudres, et boire *le Régénérateur* en tout temps.

Manière de prendre les médecines.

On délayera, la veille du jour où l'on devra se purger, cette poudre dans un demi-verre d'eau ordinaire; on la laissera infuser à froid pendant la nuit, on la remuera bien le matin, on remplira, si l'on veut, le verre aux trois quarts, et on l'avalera froide et à jeun.

Au lieu de thé ou de bouillon qu'on administre dans les purgations ordinaires, on prendra de la boisson du *Régénérateur* sans sucre, et on en boira un verre une heure après qu'on aura pris la médecine, et un verre chaque fois qu'elle opérera, froide ou dégourdie: on dînera légèrement.

Le soir on prendra un lavement composé de moitié eau de la boisson du Régénérateur, et moitié lait tiède ou froid, ou avec de l'eau de la boisson seule. Dans les maladies graves on double et triple la force de l'eau préparée avec le Régénérateur pour les lavemens, qu'il faut alors répéter souvent.

Mais dans les cas extraordinaires, tels que ceux que je vais indiquer, *le Régénérateur universel* doit être employé dans les proportions suivantes.

Hémorragies.

Dans les fortes hémorragies internes, une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau, en boire autant toutes les demi-heures jusqu'à ce que l'accident soit diminué; après, la boisson ordinaire.

Apoplexies.

Dans les attaques d'apoplexie, une cuillerée à café dans deux cuillerées à bouche, d'eau commune, donnée à boire de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que le malade ait recouvré connoissance et l'usage de ses membres; après, la boisson ordinaire au plus fort degré.

Esquinancies, inflammation, mal de gorge.

Une cuillerée à café dans un verre d'eau, donnée à boire d'heure en heure, gargariser souvent avec la même eau préparée, mettre des compresses autour du col trempées dans la même mixtion; prendre des lavemens de la même eau, ainsi préparée avec partie égale de lait, tiède ou froid; et après les trois premiers jours, la boisson ordinaire.

Colères, révolutions, coups, chûte, contusions, peurs, suppressions, etc.

Dans les chûtes, contusions, coups, suppressions subites chez les femmes, colère, peur, etc., une cuillerée à café dans un verre d'eau, répété deux ou trois fois dans une heure, après, la boisson ordinaire. Par là, on évite la saignée.

Indigestions, maux d'estomac, maux de tête, migraine. foiblesses, syncope, vapeurs hystériques, hypocondriaques, fleurs blanches, étouffemens, pertes, convulsions, miséréré, mal de mère, chagrins, obstructions, jaunisse, coliques et palpitation, etc.; colique de Poitou, colique des peintres, Onanisme, Nymphomanie.

Une cuillerée à café dans un grand verre d'eau, avec une bonne cuillerée à bouche de sucre, guérit les maux d'estomac accidentels; les indigestions, pesanteurs, aigreurs, étouffemens, gonflemens, maux de tête, migraine, syncope, foiblesses, vapeurs, coliques, mal de mère, miséréré, colique de Poitou, colique des peintres. Et pour toutes les autres maladies ci-dessus, une bonne cuillerée à bouche dans une pinte d'eau, pour la boisson ordinaire, et des lavemens avec de l'eau de la boisson et du lait, tiède ou froid.

Rhumatismes, gouttes, hydropisie, cachexie, fièvres de toute espèce, fluxion de poitrine, marasme, pleurésie, commencement d'étisie, de péripneumonie, de consomption, dépôt ou abcès interne, vomique, vomissemens, attaques de nerfs, de manie, et laits répandus.

Une cuillerée à bouche dans une pinte d'eau pour boisson ordinaire; mais dans les accès, révolutions, accidens, redoublemens, vomissemens, crises, etc., une cuillerée à café dans un verre d'eau avec du sucre, ou sans sucre, à volonté; des purgations de temps à autre, et des lavemens, moitié eau préparée pour la boisson ordinaire, et moitié lait tiède.

Rhumes, toux, asthme.

Dans les rhumes, toux violentes, asthme, etc. la boisson, à une cuillerée à bouche dans la pinte. et non-seulement en boire, mais en aspirer plusieurs fois par le nez, sur-tout pour les rhumes de cerveau.

Erysipèles, ébullitions, fluxion, enflure au visage.

Une cuillerée à bouche dans une pinte d'eau pour boisson ordinaire, se laver souvent la figure ou les endroits attaqués d'érysipèle, avec l'eau de la boisson qu'on peut renforcer de moitié pour accélérer la cure; on peut se l'appliquer aussi en compresses à la même force, et prendre quelques lavemens à la manière indiquée.

Application en compresses, plaies récentes, blessures, coupure des artères ou des veines, brûlures, contusions, meurtrissures, sang extravasé, échimoses ou bosses, nerfs foulés, coups, points de côté, maux de tête, toute douleur interne et externe poignante, enflure des jambes, etc.

Sur les plaies récentes, blessures, coupures; écorchures, etc., pour arrêter l'hémorragie externe, empêcher l'inflammation et la suppuration, trois parties d'eau commune et une partie du *Régénérateur universel*, et si le malade peut supporter l'application toute pure du Régénérateur, il sera guéri en très-peu de temps, même de la coupure des artères, ou veines qui reprennent en peu d'heures. Il faut bien laver la plaie et y appliquer des compresses comme ci-dessus; et pour les brûlures, contu-

sions, etc. et toutes les maladies ci-dessus, cinq parties d'eau commune et une partie du régénérateur pour la lotion et les compresses; lorsque les chairs sont reprises et que la cicatrisation ou guérison est prochaine, il ne faut plus employer que l'eau de la boisson, qu'on prendra à une cuillerée à bouche du régénérateur dans une pinte d'eau, et dont on boira le plus possible.

Pour l'enflure des jambes, des serviettes trempées dans dix parties d'eau commune et une partie du *Régénérateur*, les bien envelopper, prendre la boisson au plus fort dégré, purgation et lavemens; avec l'eau de la boisson et du lait tiède.

Vieux ulcères, tumeurs, plaies anciennes, glandes de toute espèce, dartres, lèpres, galles, bubons, cloux, furoncles, croûtes, teignes et nodus, etc.

Pour les vieux ulcères, tumeurs, plaies anciennes, glandes de toute espèce, dartres, lèpre, galles, *bubons*, clous, croûtes, teignes, etc., la boisson au plus fort degré; il faut mettre cinq parties d'eau commune et une partie du régénérateur, s'en laver souvent et appliquer des compresses trempées dans cette mixtion et renouvellées souvent; il faut se panser trois fois par jour quand on peut. Lorsque les chairs sont régenérées et que la cicatrisation est prochaine, il faut diminuer la force de l'eau jusqu'à deux cuillerées du régénérateur dans la pinte, pour le pansement, et à la fin, de l'eau de la boisson; purger souvent, des lavemens et des bains à la fin.

Hémorroïdes internes, externes, fistule, abcès à l'anus.

La boisson ordinaire à une cuillerée du régéné-

rateur dans la pinte, et pour lotion et compresse, trois cuillerées à bouche dans une pinte d'eau. Des lavemens et purgations comme ci-dessus.

Maladies des yeux.

Pour toutes les maladies des yeux, une partie de *Régénérateur* sur vingt parties d'eau, pour laver, appliquer en compresses et pour en introduire dans les yeux.

Injections, rétention, relâchement d'urine, diabètes dysurie, strangurie, hémorroïdes internes, fistules, virus simple et compliqué, skirres, ulcères à la matrice, fleurs blanches, pertes rouges et blanches, pierres, calculs, etc.

Pour les injections, dans les cas nécessaires, tels que ceux des maladies ci-dessus, et toute plaie profonde, une cuillerée à café dans un verre d'eau mêlée avec partie égale de lait, lorsqu'on peut en avoir, froid ou tiède, et sans lait, à volonté. Dans les pertes considérables, rouges ou blanches, skirres, etc. ; il faut mettre une cuillerée à bouche du régénérateur dans le verre d'eau pour les injections, outre les compresses trempées dans la même mixtion, qu'il faut appliquer sur le bas-ventre.

Maladies des enfans.

Pour les maladies des enfans, convulsions, dentition, vers, fièvre, dévoiement, coliques, tranchées, catarres, spasmes, etc., une demi-cuillerée à bouche dans une pinte d'eau, et leur en donner à boire à discrétion, dans la chaleur extrême ou mal de la tête, mettre une cuillerée à bouche du régénérateur

dans un verre d'eau ; tremper des compresses et les appliquer sur le front, dans l'enflure du ventre ; y appliquer des compresses trempées dans dix parties d'eau et une partie de *régénérateur*, dans les chaleurs ou chûtes de l'anus, relâchement, commencement d'hernie ou descente, y appliquer des compresses trempées dans dix cuillerées d'eau et une du régénérateur, comme ci-dessus, tiède ou froide ; on peut leur donner des lavemens avec l'eau de leur boisson.

Observation.

Pour laver, mettre en compresses, injecter, etc., on peut faire tiédir l'eau préparée avec le *régénérateur* ; mais il ne faut pas trop la faire chauffer, afin qu'elle ne s'évapore point. On peut l'employer froide pour tout usage, même en lavement, on peut aussi la faire dégourdir pour la boisson : on peut utilement, dans les maladies de peau rebelles, et même dans le traitement de toutes les maladies qui l'exigeroient, prendre des bains avec de l'eau préparée à la dose de la boisson au plus fort degré.

Préservatif.

L'usage du *régénérateur*, comme préservatif, doit se borner à en prendre, comme boisson ordinaire, un bon verre ou deux le matin à jeun, un verre en se couchant et un verre avec du sucre toutes les fois qu'on soupçonne d'avoir quelque indisposition à craindre, à la dose indiquée selon l'âge et les forces, c'est-à-dire depuis une demi-cuillerée à bouche, jusqu'à la cuillerée entière.

Enfans.

La boisson du *régénérateur* universel, à la dose d'une cuillerée à bouche dans une pinte d'eau, coupée par moitié, avec du lait, prise à froid, avec du sucre ou sans sucre, est un excellent confortatif pour les malades dans leur convalescence, et sur-tout pour les enfans, qui peuvent en prendre à déjeûner et à souper, une bonne écuellée, froide, en y mêlant un morceau de sucre, et trempant du pain dedans.

Nourrices.

Les nourrices rafraîchiront leur lait, le rendront plus sain et plus abondant par l'usage du *régénérateur*, à la dose d'une demi-cuillerée à bouche dans une pinte d'eau et en buvant leur pinte, ainsi préparée, dans la journée.

Préservatif pour les yeux, les dents, le visage, la blancheur et netteté de la peau.

On peut employer le régénérateur, en en mêlant deux ou trois cuillerées à café dans une pinte d'eau, pour se laver les yeux, le visage, se nétoyer les dents, etc., et l'on éprouvera qu'il est très-salutaire pour la vue, qu'il la conserve et la rend plus ferme, qu'il blanchit et conserve les dents, qu'il rafraîchit, raffermit et entretient parfaitement la peau.

Il peut s'employer pour la toilette et propreté de préférence à toute autre liqueur, son effet étant de nétoyer la peau, de faire disparoître les boutons, taches farineuses, etc., à la même dose.

Préservatif dans les hôpitaux, atteliers, prisons, etc.

Dans les hôpitaux, infirmeries, sur-tout ambulantes, en temps de guerre ou de marche, le *régénérateur* mis à la dose d'une cuillerée à bouche par pinte d'eau, ou d'une bouteille de demi-septier, sur trente pintes d'eau, sert de tisanne, et de remède aux malades : il évite la nécessité d'une apothicairerie volumineuse qui est toujours très-coûteuse : et comme il s'employe à froid, on peut le prendre par-tout et en tout temps ; il économise la dépense, et son effet est certain. Il empêche les maladies de se communiquer en s'opposant fortement à la putridité et à la corruption de l'air. Les convalescens, sur-tout, et les gardes-malades, se rétabliront et se garantiront des maladies : ceux-ci, en buvant deux verres à jeun de la boisson comme ci-dessus, pourront, sans crainte, soigner les maladies les plus communicatives. Il en est de même des prisons, atteliers, etc.

PRÉPARATION

DU RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL,

Pour l'usage de la marine et tout ce qui en dépend.

Conservation de l'eau embarquée.

POUR conserver l'eau qu'on embarque pour l'usage des gens de mer et pour l'empêcher de se gâter, il

faut, avant de l'embarquer, mettre une bouteille de demi-septier du régénérateur sur 40 pintes d'eau, dans les tonneaux.

Rétablissement de l'eau gâtée et remplie de vers.

Pour la rétablir, lorsqu'elle est corrompue et remplie de vers, il faut mettre la même quantité du régénérateur dans les tonneaux, les rouler pendant quelques minutes, les laisser reposer vingt-quatre heures, et en tirer après pour la boisson.

Avantages, économies.

Cette préparation paroît d'abord un accroissement de dépenses pour les navigateurs, mais elle est réellement économique.

1°. Par ce moyen, le navigateur peut s'assurer sa provision d'eau pour toute la durée de son voyage, sans crainte d'en manquer ou de la boire mauvaise; ainsi il économise tout ce qu'il lui en coûteroit pour relâcher dans différens ports; il évite les écueils, les naufrages, les corsaires, auxquels il s'expose en se détournant de sa route; il ne met point de retard dans sa traversée et il économise la dépense de son équipage, à cause de ce retard et de ses détours.

Utilité contre les maladies.

2°. L'eau rendue salubre par cette préparation, empêchera les maladies qui résultent de la mauvaise qualité des eaux et de l'air trop concentré dans les vaisseaux, tels que le scorbut, dissenterie, fièvres

malignes, putrides et inflammatoires, épidémiques, et qui nécessitent l'embarquement d'une infinité de remèdes presque toujours impuissans. Cette eau préparée dont on fera également usage pour la cuisson des viandes, etc., s'opposera à l'âcreté et au feu que les viandes salées portent dans le sang et les humeurs, sans toucher à leur substance ni leur ôter leur goût.

3°. La mauvaise qualité des eaux croupies ou gâtées ôte les forces aux matelots, les rend languissans et les fait périr; l'eau régénérée contenant beaucoup de principes de la vie, rétablit les forces, les conserve, elle étanche la soif et économise l'eau.

4°. Toutes les blessures, écorchures, foulures, contusions dégénèrent presque toujours en ulcères malins dans les vaisseaux, le *régénérateur* employé soit en boisson, soit en lotion et application selon les cas, et d'après les moyens indiqués dans cette formule à leur article, non-seulement les guérira, mais il empêchera que ces blessures, coups, etc., deviennent des ulcères, en s'en servant tout de suite.

Ce seul remède est curatif de toutes les maladies accidentelles ou embarquées, et qui ne se développent que pendant le voyage. La méthode curative selon leur espèce est détaillée plus haut.

5°. Le régénérateur rend salubre et potable, toute espèce d'eau douce, de puits, de pluie, de rivière, de fontaine, source ou montagne, par la même préparation.

Colonies.

Ces motifs doivent suffire pour exciter tous les marins à faire l'usage du régénérateur, sur-tout dans

les pays chauds, les colonies, où la soif est excessive, l'abattement des forces considérable et les fièvres si communes. Ils sont sûrs d'y remédier par la boisson copieuse du régénérateur, qui par ses vertus médicamenteuses expliquées dans la première partie de mon mémoire, modère la soif, l'ébullition du sang et des humeurs, empêche les sueurs colliquatives, l'appauvrissement du sang, en même temps qu'il rétablit et entretient les forces.

Je me réserve de développer dans un mémoire particulier toute l'utilité de cette découverte que je soumets à des expériences dans cette partie, et je ne crains pas d'annoncer qu'elles constateront que les navigateurs en retireront les plus précieux avantages.

Arsenaux.

Dans les arsenaux où les fièvres sont si communes et presque périodiques tous les ans, à cause des chaleurs qui dessèchent les marais, en été, et à cause des eaux croupies qui exhalent des miasmes putrides et mal sains, le régénérateur sera du plus grand secours.

Il faut mettre dans toute l'eau de la boisson des ouvriers, maîtres, etc., et toute personne employée, une bouteille de demi-septier du régénérateur sur 40 pintes, ou une bonne demi-cuillerée à bouche par pinte; et chaque personne boira sa pinte, ainsi préparée, dans la journée. Cette précaution préservera de toute fièvre et maladies qui résultent des causes ci-dessus.

Pour ceux qui sont malades, il faut mettre une cuillerée à bouche du régénérateur dans une pinte d'eau et leur en faire boire le plus possible, même

dans l'accès de la fièvre, et leur donner des lavemens avec la même eau de la boisson qui les rétablira en peu de temps, à l'aide des purgations appliquées à propos.

Lazarets.

Dans les Lazarets où on est assujetti à faire la quarantaine pour soupçon de peste, l'usage du régénérateur est un sûr moyen de tranquillité, et pour l'équipage qui est assujetti à la quarantaine, et pour toute personne employée aux Lazarets, parce qu'il détruit par essence toutes les maladies qui ont pour cause la corruption de l'air.

Il faut alors mettre une demi-cuillerée à bouche du régénérateur dans une pinte d'eau, et en boire à discrétion autant qu'on veut, sur-tout deux verres à jeun. On est sûr par là de s'opposer aux pernicieux effet des miasmes putrides qui pourroient faire craindre le développement de la peste. On peut aussi alors se laver les yeux, le visage, avec cette même eau préparée, et en aspirer par le nez.

On peut préparer la boisson pour tout l'équipage, en mettant une bouteille de régénérateur, contenant demi-septier, sur 40 pintes d'eau, et l'employer comme pour la marine.

Mal de mer ou vomissemens sur mer.

Il faut, autant qu'on peut, s'embarquer à jeun, ou au moins deux heures après avoir mangé, et ne point surcharger l'estomac avant d'entrer dans le vaisseau.

Il faut mettre une cuillerée à bouche du régénérateur

rateur dans une pinte d'eau commune et en boire deux verres avant de s'embarquer, à une demi-heure d'intervalle l'un de l'autre, si c'est le matin et à jeun, et un seul verre si c'est après dîner.

Il faut aussi en emporter dans le vaisseau une pinte toute préparée, comme il vient d'être dit, y mettre fondre un demi-quarteron de sucre et en boire un demi-verre toutes les fois qu'on se sentira la plus légère envie de vomir ; on peut manger deux ou trois heures après l'embarquement en buvant de l'eau préparée avec son vin, dans les repas, avec du sucre ou sans sucre ; on en boira également un verre deux heures après le repas, et un verre le soir : en sorte que les premiers jours, on boive au moins la pinte ainsi préparée dans chaque journée. On s'en servira après toutes les fois qu'on se sentira un mal-aise : et on évitera toute indisposition, en en buvant deux verres le matin, à jeun, et un verre deux ou trois heures après dîner, avec du sucre ou sans sucre et toujours froide.

La même dose peut être employée pour les enfans en leur en donnant moins, et les femmes peuvent en boire en tout temps, même étant grosses, etc.

PRÉPARATION

DU RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL,

Pour le traitement de l'épian dans les Colonies.

L'Epian des Nègres dans les Colonies.

L'ÉPIAN est une maladie cutanée, inflammatoire, ulcéreuse, contagieuse et très-douloureuse ; elle se manifeste par des éruptions *exanthémateuses* par-tout le corps, et sur-tout aux jointures, sous la forme de boutons pointus plus ou moins gros, écailleux et durs. L'épian paroît occasionné par l'âcreté séreuse et corrosive des humeurs qui se fixent entre les vaisseaux excrétoires et les fibres tendineuses et nerveuses de la peau. Il paroît héréditaire chez les nègres, dont le sang est presque toujours vicié dans l'Afrique. L'épian rend une matière sanieuse et fétide, il échappe très-souvent à tous les remèdes, même au mercure et sublimé ; et lorsqu'on le croit guéri, il n'est que rentré et les malades maigrissent, tombent en langueur, enflent par les jambes et les pieds, la décomposition du sang se fait, et ils meurent dans l'étisie. Il diffère dans l'espèce selon les tempéramens.

Il faut mettre les malades qui en sont attaqués, à l'usage du régénérateur, à la dose d'une cuillerée à bouche, dans une pinte d'eau, et leur en faire

prendre au moins deux pintes, ainsi préparées, par jour, sur-tout deux ou trois verres à jeun.

Après huit jours de boisson, il faut purger les malades trois fois, de quatre jours en quatre jours, soit avec les médecines que je distribue, soit avec toute autre médecine adaptée; ensuite, tous les huit jours, il faudra les purger également jusqu'à guérison.

Après les trois premières purgations, on mettra un cinquième de régénérateur dans de l'eau, et avec une éponge trempée dans cette mixtion, on frottera les malades matin et soir, part-tout. On trempera des compresses, pour envelopper la nuit, les parties les plus affectées. On continuera l'usage de la boisson.

Après quinze jours de frottemens, on fera prendre des bains chauds, on y tiendra les malades le plus long-temps possible, et au sortir du bain on épongera les malades comme ci-dessus.

Si après ce temps la maladie subsiste encore, on augmentera la force de l'eau pour se laver et mettre en compresse, c'est-à-dire qu'on mettra trois quarts d'eau et un quart du régénérateur; on donnera à manger des choses saines et faciles à digérer; on fera faire un exercice modéré, on évitera tout excès. On pourra leur faire continuer leur travail sans se trop fatiguer.

Quand le malade sera à la fin de son traitement, on pourra lui donner pour déjeûner et pour souper, un bon verre de son eau préparée pour la boisson avec le régénérateur, et un verre de lait froid, mêles ensemble avec un morceau de sucre, et leur faire tremper du pain dedans jusqu'à ce qu'il ait recouvré toutes ses forces.

F 2

UTILITÉ DU RÉGÉNÉRATEUR POUR LES NÈGRES,

Dans les habitations des Colonies.

Préservatif pour les Nègres.

On perd beaucoup de nègres dans les colonies ; parce que leur travail est rude et que souvent ils s'épuisent par l'abus des plaisirs et la débauche, avant d'aller au travail ; alors leur fatigue est excessive, il s'ensuit des sueurs forcées, des fièvres inflammatoires et souvent la mort.

On les conservera sans en perdre pour cette raison, en les mettant à l'usage du régénérateur. Il suffit pour cela de mettre une bouteille de demi-septier du régénérateur sur 40 pintes d'eau, et leur en donner à discrétion. Cette boisson empêchera les sueurs collicatives et tranquillisera l'extrême agitation du sang, empêchera l'ébullition de la bile ; et comme le régénérateur contient une quantité considérable d'esprits, principes de la vie, il restaure et rend les forces après les grandes fatigues et épuisemens, mieux que toute autre liqueur ou remède.

La dépense sera bien compensée par la conservation des nègres, et d'ailleurs les negres qui en feront usage seront beaucoup plus forts et plus vigoureux que les autres, ils feront plus d'ouvrage ;

ainsi le possesseur de l'habitation y trouvera son compte de deux manières.

Cette boisson les préservera aussi de la plupart des maladies ordinaires auxquelles ils sont sujets, et rendra bien plus facile la cure de celles qui sont accidentelles.

Les négrillons, les négresses, même enceintes ou nourrices, peuvent s'en servir également.

Et pour guérir les maladies auxquelles tous les nègres en général sont le plus sujet, on peut consulter à leur article le traitement particulier indiqué plus haut.

TRAITEMENT

DU SCORBUT DE MER ET DE TERRE.

Scorbut de mer et de terre.

IL y a deux sortes de scorbut, celui qu'on prend en mer et celui qu'on prend hors de la mer. Tous les deux sont dangereux, et on les traite ordinairement avec le jus de cerfeuil, de cocléaria, de cresson, de becanobga, de raifort sauvage, etc., toutes plantes incendiaires, et presque toujours infructueuses.

L'usage du *régénérateur* réussira mieux que tout autre remède appliqué jusqu'ici ; il faut en boire au moins deux pintes préparées par jour, à la dose d'une cuillerée à bouche dans la pinte d'eau, et sur-tout deux ou trois verres à jeun. En se couchant

on prendra douze à quinze gouttes du régénérateur, pur, dans deux cuillerées à bouche, d'eau ou de vin.

On prendra souvent des lavemens avec moitié eau de la boisson et moitié lait, ou infusion de graine de lin tiède, ou l'eau de la boisson toute seule.

Quand les simptômes seront beaucoup diminués, on se purgera trois fois en douze jours, avec mes poudres, ou toute autre médecine convenable.

S'il y a des ulcères à la bouche, sur les gencives ou au palais, il faut se gargariser souvent avec le régénérateur, en en mettant une cuillerée à café dans dix cuillerées à bouche, d'eau.

Il faut manger autant qu'on peut des potages maigres et acidules, prendre une nourriture légère et rafraîchissante, et mettre par-tout où il peut entrer, du vinaigre, du citron, de l'huile, même sur la viande quand on pourra en manger de la fraîche, plutôt froide que chaude. Les farineux au gras avec un pied de veau dans le bouillon, sont très-utiles à la fin du traitement, pour engluer le sang et le consolider.

On peut boire à ses repas, du vin, en y mêlant deux tiers d'eau préparée avec le *régénérateur* pour sa boisson.

Si la dissenterie afflige le malade, et que les lavemens ne l'en guérissent point, on peut lui faire prendre huit ou dix bains gras, soit avec un demi-seau de bouillon de tripes, soit avec deux livres de graisse dans un demi-seau d'eau chaude et jetée dans la baignoire,

On peut donner quelquefois un peu de chocolat léger, sans vanille, mais il faut éviter les cordiaux trop spiritueux et trop chauds.

TRAITEMENT

DES MALADIEô VÉNÉRIENNES.

Maladies vénériennes.

POUR boisson journalière, une cuillerée à bouche du régénérateur dans une pinte d'eau ordinaire, pour boire au moins la pinte ainsi préparée, par jour, sur-tout deux verres à jeun. On peut en boire en tout temps et autant qu'on veut, au-delà de la pinte, toujours à la même dose; on en boira dans les repas avec son vin, un verre, deux ou trois heures après le repas, avec du sucre, ou sans sucre, comme un excellent digestif. Il se mêle avec le lait à partie égale, froid ou tiède et du sucre.

Pour une gonorrhée, après dix à douze jours de boisson, il faut se purger avec mes poudres, trois fois de quatre en quatre jours, après quoi il faut faire des injections avec moitié eau de la boisson et moitié lait tiède ou froid, deux petites seringues pleines chaque fois, tous les jours : et après huit jours, s'il subsiste encore un écoulement, il faut faire les injections sans lait, avec l'eau de la boisson seule : ensuite quand on le peut, il faut prendre quelques bains, tièdes ou froids selon la saison, et se purger encore une fois après les bains, en continuant la boisson jusqu'à parfaite guérison. On

peut faire en tout temps les injections sans lait, si on n'est pas à portée de s'en procurer.

Pour la vérole, c'est le même traitement.

S'il y a des poulains, et qu'ils soient naissans, il faut mettre quatre cuillerées à bouche du *régénérateur* dans une pinte d'eau pour les laver souvent et y appliquer des compresses imbibées de cette mixtion : alors ils ne percent point, et les médecines qu'il faut répéter au moins cinq à six fois, toujours comme ci-dessus, emportent toute l'humeur et la lymphe viciées. Si les poulains sont avancés, il faut mettre deux cuillerées à bouche du *régénérateur* dans une pinte d'eau, les laver et y appliquer des compresses renouvellées souvent ; alors ils percent tout seuls, on les lave et injecte avec la même mixtion ; lorsqu'ils sont percés, il faut les panser au moins trois fois par jour, à froid ou tiède.

S'il y a des chancres, des ulcères, etc. il faut mettre un sixième du *régénérateur* dans de l'eau, ou même un quart, les laver et y appliquer de la charpie ou compresses imbibées. Quand ils sont presque guéris, on réduit la force de l'eau à une cuillerée à café du régénérateur dans un verre d'eau, pour les lotions et les compresses.

Pour les poireaux, les crêtes, bubons, cious, galles, etc., on les traite de même. Les aphtes à la bouche et poireaux rebelles, se touchent souvent avec le *régénérateur* tout pur, les poireaux peuvent se nouer ou se couper et les toucher après, avec le *Régénérateur* ; s'il y a écoulement, on fait les injections comme ci-dessus ; s'il y a des duretés ou grosseurs dans les bourses, on les lave et enveloppe de compresses trempées dans dix parties d'eau et une partie de *régénérateur*.

S'il y a phimosis ou paraphimosis, on met deux cuillerées du régénérateur dans une pinte d'eau; on en prend une partie et autant de lait qu'on fait tiédir; on trempe souvent la partie dedans, et après on l'enveloppe d'un linge trempé dans ce mélange.

S'il y a des chancres sous le prépuce, on les injecte avec l'eau préparée comme ci-dessus pour les chancres.

Les femmes suivront le même traitement, excepté qu'elles ne se purgeront point pendant leurs règles. Pour le surplus, elles se serviront de pessaires, de petites éponges, de petites seringues à olives, pour porter l'eau préparée avec le régénérateur, à la dose indiquée, sur les parties affectées, lorsque les compresses ne pourront y être appliquées.

Il faut s'abstenir pendant le traitement, autant qu'on peut, de l'usage des viandes salées et trop épicées, cochonailles, etc., crudités, vins purs et spiritueux, liqueurs, et de toute espèce de débauche.

Il faut, si on le peut, prendre des bains indiqués à la fin du traitement.

Il faut aussi prendre souvent des lavemens avec de l'eau de la boisson préparée et un tiers de lait, ou sans lait, froids ou tièdes.

Vers la fin du traitement, on peut prendre, le matin et le soir, un verre de l'eau de la boisson et un verre de lait mêlés ensemble, froid, avec du sucre et du pain pour ramener plus vîte les forces des malades.

TRAITEMENT

DE LA PETITE VÉROLE, ROUGEOLE, etc.

Petite vérole, Rougeole, etc.

LES signes ordinaires de la petite vérole, sont une fièvre continue et ardente, des nausées, des douleurs de tête aiguës, l'abattement des forces, des tressaillemens, des picotemens, de légers frissons, des démangeaisons au nez, maux de gorge, délire, respiration gênée, des vomissemens, des convulsions, des saignemens de nez, des diarrhées, etc.

Lorsque plusieurs de ces simptômes réunis, annoncent la petite vérole, il faut se mettre sur-le-champ à l'usage du *régénérateur*, à la dose de deux cuillerées à café dans une pinte d'eau, pour les enfans jusqu'à dix ans, et à la dose d'une cuillerée à bouche dans la pinte pour toute personne au-dessus de dix ans. Il faut en boire au moins deux pintes par jour dans les trois premiers jours de la maladie, avant l'eruption marquée de la petite vérole.

Le second et le troisième jour, il faut se purger avec deux médecines proportionnées, soit des miennes, soit toute autre ordonnée par le médecin, et boire de l'eau préparée avec le régénérateur, en place de bouillon, comme il est expliqué à l'article purgative. On peut, selon la plénitude d'hu-

meurs, prendre l'émétique en lavage le second jour de la maladie, et une médecine le troisième jour.

Dès que les boutons paroissent, il ne faut plus boire qu'une pinte d'eau préparée avec le régénérateur pour la boisson, par jour, et prendre autant de bouillon de lentilles, alternativement, pendant les neuf premiers jours après l'éruption. On peut manger un peu,, de bonnes choses et légères, et boire un peu de bon vin, si on peut en avoir, et dans lequel on mettra le tiers d'eau de la boisson préparée.

Après les neuf premiers jours, on supprimera le bouillon de lentilles, on boira de l'eau régénérée à discrétion autant qu'on voudra, et on se lavera perpétuellement le visage avec une éponge trempée dans l'eau régenérée, froide ou tiède, même après que les croûtes seront tombées ; par ce moyen on calmera les démangeaisons et on ne sera pas marqué. On lavera bien les yeux avec une petite éponge particulière, on les nétoyera, on peut même y introduire de cette eau pour les conserver et rétablir. On fera de même pour toutes les autres parties affectées.

Après que toutes les croûtes seront tombées, on se purgera encore deux ou trois fois comme ci-dessus.

Pendant tout le temps de la maladie, et sur-tout les premiers jours, on prendra des lavemens, avec moitié eau de la boisson et moitié lait, tiède ou froid, ou avec l'eau sans lait.

Si la gorge est très-affectée et serrée, on ajoutera douze à quinze gouttes du *régénérateur*, pur, dans un demi-verre d'eau de la boisson, et on s'en servira pour se gargariser souvent.

Si le nez est bouché, on tâchera, avec une petite

éponge trempée dans l'eau de la boisson, d'en faire aspirer au malade, de temps en temps.

La rougeole ou petite vérole volante se traite de même, selon son espèce, en retranchant ce qui est inutile, ainsi que les fièvres rouges, scarlatines, pourprées, etc.

Animaux.

Le regénérateur ne mériteroit point le titre que je lui donne, s'il n'étoit également utile aux animaux.

Il n'est point de maladies de bestiaux qui ne cède à l'usage du *régénérateur*, lorsqu'on l'emploie à temps ; et il n'est point de bestiaux auxquels on ne puisse administrer ce remède.

Epizooties, épidémies.

Dans les épizooties, maladies épidémiques, etc., il faut mettre trois cuillerées à bouche du *régénérateur* dans une pinte d'eau, en donner trois fois par jour une pinte ainsi préparée aux animaux attaqués : leur laver les yeux, les narines, leur en faire aspirer par les nazeaux ou leur en injecter, leur faire manger de la farine et du son trempés dans l'eau tiède, où l'on aura mis une cuillerée à café du régénérateur par pinte. Cette dose est pour les trois premiers jours de la maladie.

Après les trois premiers jours, il ne faut plus mettre qu'une cuillerée à bouche par pinte d'eau pour la boisson ordinaire, répétée au moins trois fois par jour, à discrétion, jusqu'au parfait rétablissement, en leur donnant toujours le manger comme ci-dessus.

Préservatif.

Pour préserver de la maladie les animaux sains, il suffit de leur mettre une demi-cuillerée à bouche du régénérateur par pinte d'eau dans toute leur boisson. Et de les laver comme ci-dessus.

Chevaux.

Pour les coliques des chevaux, rétention d'urines et autres maladies internes des chevaux, il faut mettre deux cuillerées à bouche du *régénérateur* dans une pinte d'eau, et leur en faire boire autant d'heure en heure. Il faut aussi leur donner des lavemens avec l'eau préparée comme pour la boisson.

Ces lavemens peuvent aussi se donner dans les épizooties, épidémies, etc.

Pour les plaies, ulcères, commencemens de morve, gourmes, tumeurs, glandes, contusions, fortes écorchures, blessures, etc., il faut mettre un sixième du *régénérateur* dans de l'eau, et s'en servir pour laver, nétoyer, injecter, mettre en compresses sur le mal, réitérer trois fois par jour, ou plus souvent selon les cas.

Pour les foulures, légères blessures, coups de pied, etc., cinq cuillerées à bouche du régénérateur dans une pinte d'eau, et s'en servir comme ci-dessus.

Moutons, cochons, chèvres, &c.

Pour les moutons, cochons, chèvres, et autres petits quadrupèdes, il faut diminuer toutes les doses d'un tiers.

PRIX

DU RÉGÉNÉRATEUR ET DES MÉDECINES.

Le prix de la phiole, propre à faire environ trente pintes d'eau préparée pour la boisson ordinaire, est de 5 liv., prise à Paris, au dépôt général, rue des Vieux-Augustins, n°. 57.

Il se distribue également au même dépôt général, des médecines pour tous les âges, composées de végétaux, pris des matières même de la composition du *régénérateur*, et qui sont celles que l'auteur emploie pour les maladies qu'il traite.

Celles des enfans jusqu'à dix ans, se vendent 10 sols; celles des enfans depuis dix ans jusqu'à quinze, se vendent 15 sols; et celles des personnes plus âgées, 20 sols.

On trouvera M. Tranche la Hausse chez lui, tous les jours, jusqu'à deux heures après midi, rue des Vieux-Augustins, N°. 57.

J. F. TRANCHE LA HAUSSE.

***SUPPLEMENT** de noms de personnes qui ont fait usage du* Régénérateur universel.

M. Arnoud, Député à l'Assemblée Nationale, rue S. Honoré, près les Jacobins, N. 317.

M. Biard, Perruquier, aux Ecuries du Roi, rue S. Honoré.

Mlle. Biard, sa sœur.

Madame Bouvet, femme du Jardinier-Ratisseur du Parc, à Sceaux.

Madame Brivaux, près le Parc, à Sceaux.

Mad^e^. de Cagny, rue Satory, Pavillon Calmèse, à Ver.

Madame Caution, à la Manufacture des Glaces, faubourg S. Antoine.

M. Caution, son fils.

Madame Chabert, rue de Richelieu, à la Cloche d'or, N. 130.

Mlle. Chabert la jeune, sa fille.

M. Ducrest, rue d'Amboise, maison BB.

M. Flanet de Richebourg, Américain de S. Marc, hôtel de Lancastre, rue de Richelieu.

M. le Baron de Grainteville, rue du Petit-Bourbon, près S. Sulpice, hôtel de *Monsieur*.

Madame la Baronne de Grainteville, son épouse.

M. Lambert, Secrétaire de M. Daudet de Jossan, Cour de la Guerre, à l'Arsenal.

La Femme de Chambre de Mad^e^. Daudet de Jossan.

M. Louis, Maître d'hôtel de M. Boutin, rue de Clichy.

De l'Imprimerie de C. F. PERLET, Imprimeur du Tribunal de Cassation, etc. rue S. André-des-Arts, hôtel de Châteauvieux.

Et se vend

Chez DESENNE, Libraire au Palais-Royal, N. 1 et 2.

Et au DÉPÔT GÉNÉRAL du *Régénérateur universel*, rue des Vieux Augustins, N. 57.

... de Révolution.

...de C. F. PERLET, ... rue S. André-des-Arts, hôtel de Château-vieux.

Et se trouve

... Argenteuil, N. ...



